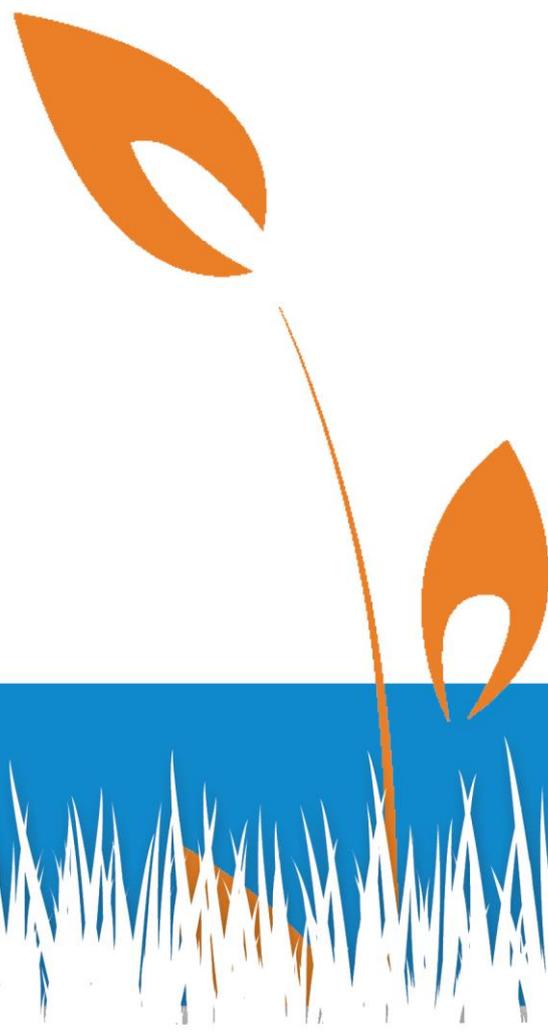


BILAN ANNUEL

Systeme d'assainissement de Denicé-les Bruyères

Année 2019



Sommaire

- A -	INFORMATIONS GENERALES	6
	A.1 - IDENTIFICATION ET DESCRIPTION SUCCINCTE	7
	A.2 - DESCRIPTION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT	8
	A.3 – ETUDES GENERALES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS RELATIFS AU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT	11
- B -	BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	12
	B.1 – LES RACCORDEMENTS	13
	<i>B.1.1 – Les raccordements domestiques :</i>	13
	<i>B.1.2 – Les raccordements non domestiques : liste des établissements.</i>	15
	B.2 – LES TRAVAUX REALISES SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	17
	<i>B.2.1 Travaux d'entretien</i>	17
	<i>B.2.2 Programmation annuelle</i>	17
	<i>B.2.3 Programmation pluriannuelle</i>	19
	B.3 – LE CONTROLE ET LA SURVEILLANCE DU SYSTEME DE COLLECTE	20
	B.4 – L'ENTRETIEN DU SYSTEME DE COLLECTE	21
	<i>B.4.1 – Récapitulatif des opérations d'entretien du système de collecte :</i>	21
	<i>B.4.2. – Quantités et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :</i>	22
	B.5 – BILAN DES DEVERSEMENTS AU MILIEU PAR LE SYSTEME DE COLLECTE	23
	<i>B.5.1- Description du dispositif d'auto-surveillance</i>	23
	<i>B.5.2 - Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte</i>	25
	<i>B.5.3 – Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte de Denicé- Les-Bruyères.</i>	27
	B.6–LISTE DES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	27
	B.7– CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE COLLECTE	28
- C -	BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	29
	PREAMBULE	30
	C.1 – BILAN SUR LES VOLUMES	31
	C.2 – BILAN SUR LA POLLUTION TRAITEE ET REJETEE	32
	C.3 – RECAPITULATIF ANNUEL DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE TRAITEMENT ET EVALUATION DE LA CONFORMITE	33
	C.4 – CONCLUSION DU BILAN ANNUEL SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT	35
- D -	BILAN ANNUEL MILIEU NATUREL	36
	D.1 – PREAMBULE	37
	D.2 – SUIVI S3E 2019 DES COURS D'EAU SUR LE SYSTEME DE LA CAVBS	38
- E -	BILAN ANNUEL ARRETE DU 21 JUILLET 2015	41
	E.1 – PREAMBULE	42
	E.2– LES ELEMENTS DU DIAGNOSTIC PERMANENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT	42
	E.3– ANALYSE CRITIQUE DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT ET AUTOEVALUATION DES PERFORMANCES DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT AU REGARD DES EXIGENCES DE L'AM DU 21-07-2015	42
	E.4- TRAVAUX ENVISAGES ET LEURS PERIODES DE REALISATION	44
- F -	INDICATEURS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DU SYSTEME DE COLLECTE CAVBS ET DE SON UNITE DE TRAITEMENT	45
	ANNEXE I - LISTE DES USAGERS NON DOMESTIQUES	53
	ANNEXE II - BILAN ANNUEL DES CHARGES SUR L'UNITE DE TRAITEMENT	55
	BILAN SUR LES VOLUMES	56
	1 – <i>Volume entrant dans le système de traitement</i>	56
	2 – <i>Volumes entrants et sortants de la station de traitement des eaux usées</i>	59
	BILAN SUR LES CHARGES	60
	1- <i>La pollution entrant dans le système de traitement :</i>	60
	2 – <i>La pollution déversée en tête de station :</i>	61
	3 – <i>La pollution sortant du système de traitement :</i>	62
	4 – <i>Le calcul des rendements :</i>	63
	BILAN SUR LES BOUES, LES AUTRES SOUS-PRODUITS ET LES APPORTS EXTERIEURS	64

1 – Les boues :	64
2 – Les autres sous-produits :	65
3 – Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU :	65
BILAN DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DE REACTIFS	66
1 – Quantité d'énergie consommée au cours de l'année :	66
2 – Quantités de réactifs consommés au cours de l'année :	66
3 – Eau potable consommée au cours de l'année :	66
LES FAITS MARQUANTS SUR LE SYSTEME DE TRAITEMENT, Y COMPRIS LES FAITS RELATIFS A L'AUTOSURVEILLANCE	67
1 – Liste des faits marquants sur le système de traitement :	67
2 – Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement :	68
SYNTHESE DU SUIVI METROLOGIQUE DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE	69
ANNEXE III - INDICATEURS RPQS.....	70
FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE 2019 (INDICATEUR D204.0)	71

Table des illustrations

<i>Figure 1 : Evolution annuelle des avis sur permis de construire d'usagers domestiques</i>	14
<i>Figure 2 : Evolution annuelle des demandes de raccordement domestique</i>	14
<i>Figure 3 : Evolution du traitement des Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux</i>	14
<i>Figure 4 : Avis sur permis de construire</i>	16
<i>Figure 5 : Dépense annuelle des travaux d'entretien sur le système de collecte en €HT</i>	17
<i>Figure 6 : Gain en ECPP et en ECM pour une pluie mensuelle (6mn-6h)</i>	18
<i>Figure 7 : Progression des programmes annuels de travaux</i>	18
<i>Figure 8 : Taux de renouvellement annuel des réseaux de collecte</i>	19
<i>Figure 9 : Surveillance du système de collecte</i>	20
<i>Figure 10 : Opérations d'entretien du système de collecte</i>	21
<i>Figure 11 : indicateur de performance CAVBS</i>	21
<i>Figure 12 : Evolution de la quantité de sous-produits évacués en tonnes</i>	22
<i>Figure 13 : Synoptique réseau CAVBS</i>	24
<i>Figure 14 : Localisation des pluviomètres sur le parc CAVBS</i>	25
<i>Figure 15 : Evolution mensuelle de la pluviométrie (hauteur précipitée en mm) sur le système de collecte</i>	26
<i>Figure 16 : Caractérisation et nombre de pluies 2019</i>	26
<i>Figure 17 : Instrumentation du TP du PR Bionnay</i>	28
<i>Figure 18 : Synoptique de la station d'épuration actuelle</i>	30
<i>Figure 19 : Localisation des points de suivi de la qualité du milieu naturel</i>	38
<i>Figure 20 : Synthèse cartographique des résultats de l'évaluation de la qualité des cours d'eau du système de Denicé</i>	40

- A - Informations générales

A.1 - Identification et description succincte

Agglomération d'assainissement		Code Sandre :	060000469074	
Nom :	AG DENICE LES BRUYERES			
Taille en EH (= CBPO) :	1267 (ANNEE 2019)			
Système de collecte		Code Sandre :	06 08 69074 004	
Nom :				
Type(s) de réseau :	<input checked="" type="checkbox"/> Unitaire	<input checked="" type="checkbox"/> Séparatif	15.7% Unitaire	84.3% Séparatif
Industries raccordées :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
Exploitant :	CAVBS			
Personne à contacter :	LORINI / 04 74 03 32 64 / g.lorini@agglo-villefranche.fr			
Station de traitement des eaux usées		Code Sandre :	06 09 69074 004	
Nom :	UDEP LES BRUYERES			
Lieu d'implantation :	DENICE (69074)			
Date de mise en eau :				
Maître d'ouvrage :	CAVBS			
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m ³ /jour	Qpointe m ³ /heure	Equivalent habitants
Temps sec	180/270	720	130	4500
Temps pluie				
Débit de référence :	1626 m ³ /j (source : PC95 sur période 2015-2018)			
Charge entrante : (année 2019)	En kg DBO ₅ /j	76.028	En EH :	1267
File EAU :	Type de traitement :	Prétraitement - Traitement primaire - traitement secondaire		
	Filières de traitement :	Boues activées		
File BOUE :	Type de traitement :	Déshydratation naturelle		
	Filières de traitement :	de Lit de roseaux		
Exploitant :	VEOLIA EAU			
Personne à contacter :	Hervé POULAT 06 34 62 08 89			
Milieu récepteur		Code Sandre :	FRDR10619	
Nom :	Le Nizerand			
Masse d'eau :				
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> Rejet superficiel	Le Nizerand		
	<input type="checkbox"/> Rejet souterrain			
Débit d'étiage :	4 l/s			

A.2 - Description du système d'assainissement

Le service assainissement est géré au niveau intercommunal par la Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS).

Les compétences liées au service sont les suivantes :

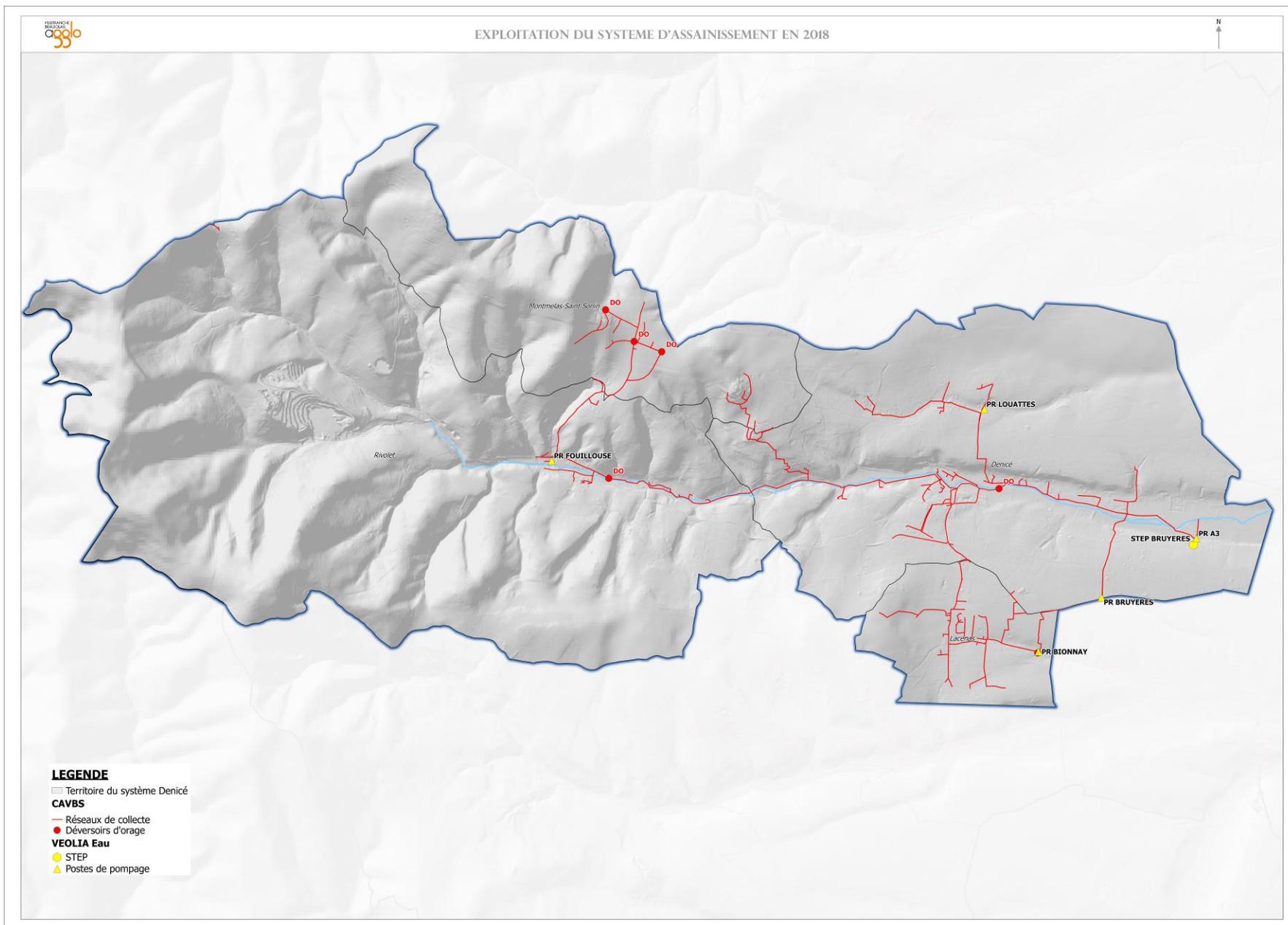
- Collecte ;
- Transport ;
- Traitement ;
- Elimination des Boues ;
- Eaux pluviales.

Le système d'assainissement de Denicé-les Bruyères est composé des communes suivantes, situées sur le territoire de l'Agglo Villefranche Beaujolais Saône :

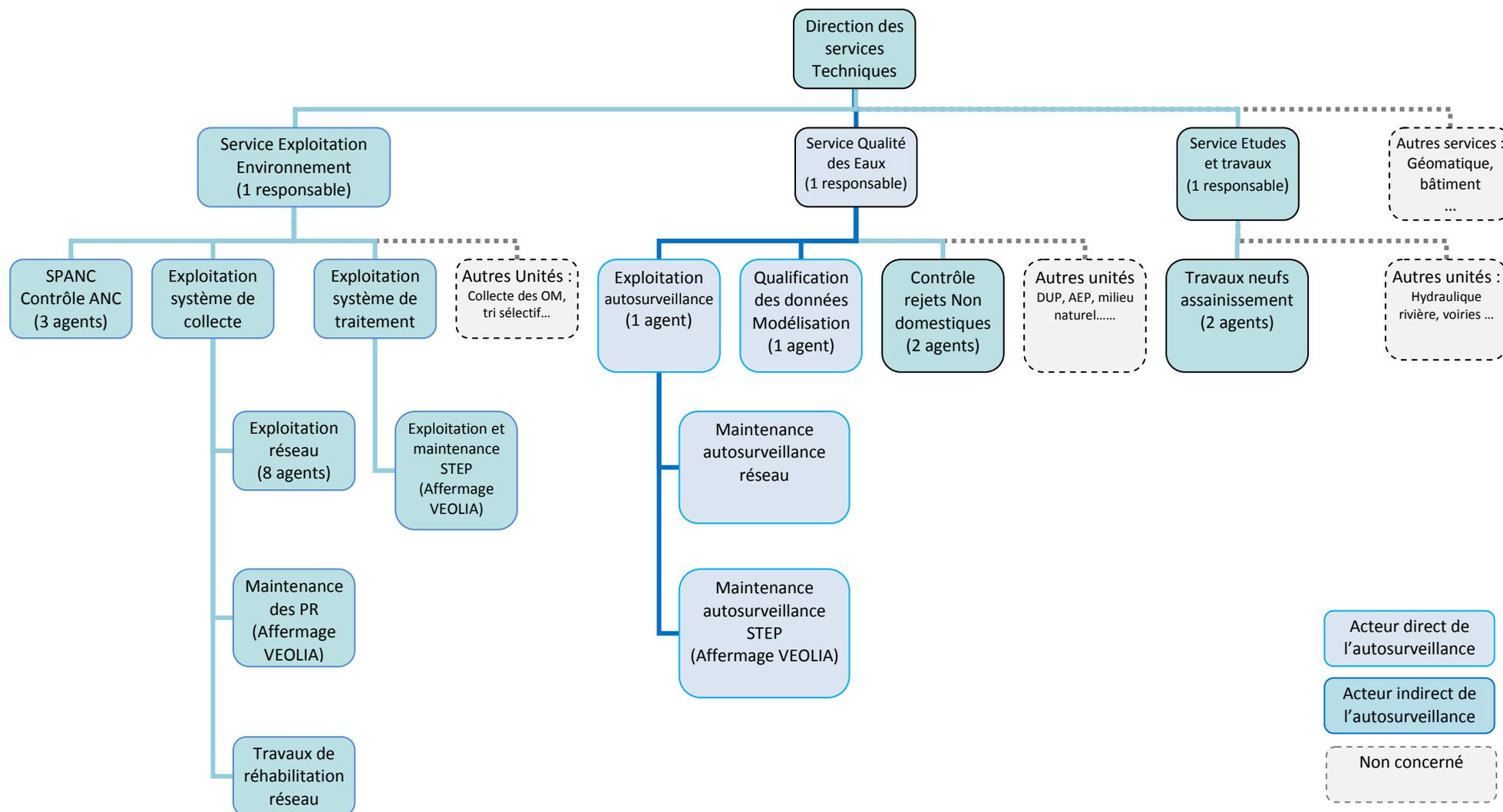
- Denicé ;
- Montmelas-Saint-Sorlin ;
- Lacenas ;
- Rivolet.

Le linéaire du réseau public d'assainissement est de 31.24 kilomètres dont 4.65 km de réseau unitaire et 26.59 km de réseau séparatif eaux usées.

La carte ci-dessous a pour objectif de présenter de manière synthétique le patrimoine, le mode de gestion et les différents acteurs intervenant sur le système d'assainissement de Denicé-les Bruyères.



Le présent logigramme a pour but de présenter uniquement les différents acteurs (en équivalent temps-plein) et les structures intervenant dans le cadre de la compétence assainissement, de manière simplifiée et plus particulièrement dans le cadre de l'auto-surveillance sur les 8 systèmes de la CAVBS.



A.3 – Etudes générales et documents administratifs relatifs au système d'assainissement

Communes	Année du dernier règlement d'assainissement	Année du dernier schéma directeur d'assainissement	Année de la dernière étude diagnostic	Date du zonage Eaux usées	Date du zonage Eaux pluviales	Date d'annexion du zonage EU et EP au PLU
Denicé	2017	2010	2010	2010	En cours	En cours
Montmelas-Saint-Sorlin						
Lacenas						
Rivolet						

❖ Schéma directeur d'assainissement : Année 2010

Les points sensibles du schéma directeur d'assainissement sont :

- la recherche des eaux claires parasites,
- le diagnostic du réseau,
- la mise en séparatif du réseau assainissement pour certains secteurs,
- la définition d'un programme de travaux en vue de la réhabilitation des réseaux eaux usées.

❖ Etude diagnostique : 2010 (Globale).

- Conclusions de l'étude diagnostic :

Mise en séparatif du réseau d'assainissement, diminution des eaux claires parasites, mise en place d'un programme de travaux pluriannuel

- Echancier des travaux préconisés dans l'étude diagnostique :

Nature des travaux à réaliser	Année de réalisation prévue	Durée des travaux
Déconnection des eaux pluviales les meules	programme pluriannuel	chiffré non budgétisé
Déconnection des eaux pluviales fossé rue du cimetière Denicé	programme pluriannuel	chiffré non budgétisé
Déconnection des eaux pluviales fossé eaux pluviales rd504 Denicé	programme pluriannuel	chiffré non budgétisé
Trop plein Rivolet le Moulin	programme pluriannuel	réalisé
Montmelas remplacement rejet direct	programme pluriannuel	chiffré non budgétisé
Mise en séparatif Montmelas centre	programme pluriannuel	En cours
Rivolet mise à la cote des tampons eaux usées	2011	réalisé

❖ Zonage Eaux usées (délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif) : 2010

❖ Zonage Eaux Pluviales (délimitation des zones pour lutter contre le ruissellement et la pollution induite) : En cours

- B - Bilan annuel sur le système de collecte

B.1 – Les raccordements

B.1.1 – Les raccordements domestiques :

Commune (ou partie de commune comprise dans le système d'assainissement)	Code INSEE	(A) Population totale du système d'assainissement ¹	Population raccordable du système d'assainissement ²	Nombre total de branchements ³ (abonnements)	(B) Population raccordée ⁴	Taux de raccordement (B)/(A)
MONTMELAS SAINT SORLIN	69137	502	446	185	446	89%
LACENAS	69105	972	912	467	912	93.8%
DENICE	69074	1513	1131	432	1131	74.8%
RIVOLET	69167	579	418	130	418	72.2%
Total		3566	2907	1214	2907	81.5%

- La population totale est celle de la commune (donnée récupérée sur le site de l'INSEE).
- La population raccordable correspond à la population effectivement raccordée au réseau : aucun dispositif ANC en zonage collectif n'est recensé.
- Le nombre total de branchement correspond au nombre d'abonnés à la redevance assainissement (données exploitant).
- La population raccordée correspond à la différence entre la population totale de la commune et le nombre d'installations en assainissement non collectif sur la commune. Un coefficient de 2.4 habitants par habitation est appliqué.
- Le taux de raccordement représente le pourcentage d'habitants raccordés au réseau sur l'ensemble de la commune. Le pourcentage d'habitants raccordés au réseau en zonage assainissement collectif est égal à 100% (population raccordable = population raccordée).

¹ INSEE 2017 sur chaque commune (applicable au 01/01/2020)

² Population raccordable = Population raccordée : absence de dispositif ANC en zonage collectif

³ Données Veolia (RPQS 2019) : Nombre d'abonnés à la redevance assainissement

⁴ Population totale (A) – (nombre installations en ANC x 2.4) [Données RPQS ANC 2018]

Sur l'année 2019 le service Environnement a enregistré 1 demande de raccordement domestique et a porté 55 avis sur l'instruction de permis de construire selon la répartition suivante.

Figure 1 : Evolution annuelle des avis sur permis de construire d'usagers domestiques

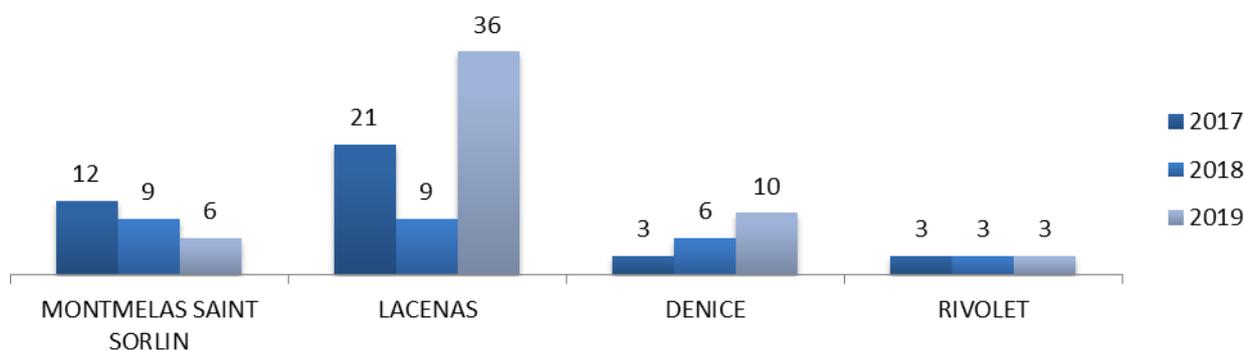


Figure 2 : Evolution annuelle des demandes de raccordement domestique

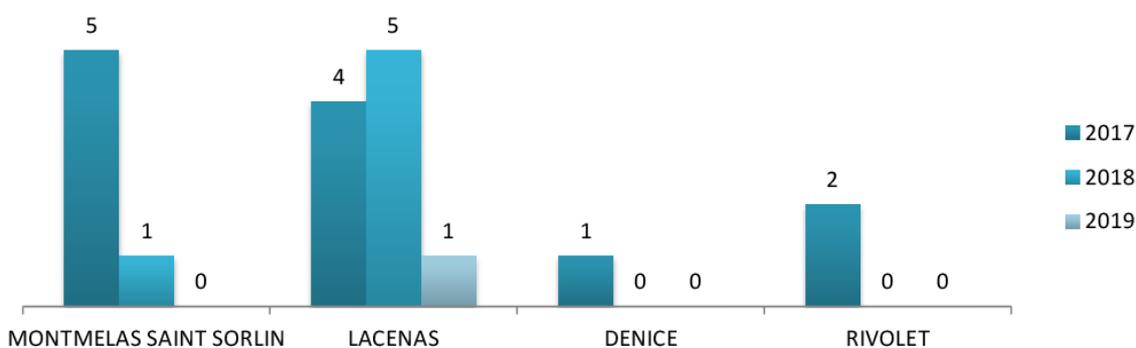
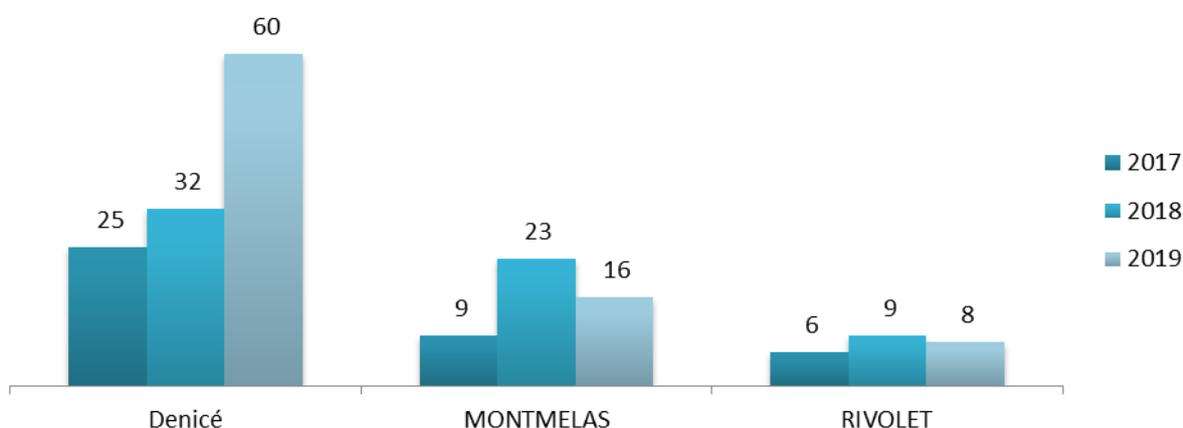


Figure 3 : Evolution du traitement des Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux



B.1.2 – Les raccordements non domestiques : liste des établissements.

La liste des établissements raccordés est présentée en Annexe I.

Depuis 2013, un service gère en régie directe le contrôle des rejets des effluents non domestiques sur le territoire. 1,5 Équivalents temps-plein sont dédiés à ces missions qui comprennent en outre :

- Le contrôle des rejets non domestiques ;
- L'avis sur les documents d'urbanisme pour la partie assainissement collectif ;
- Les diagnostics assainissement des établissements ;
- L'établissement des autorisations spéciales de déversement ;
- Le suivi des rejets non domestiques.

Il est à noter que depuis le 1^{er} janvier 2014, l'acte administratif qu'est la convention spéciale de déversement n'est plus utilisé sur le présent système de collecte. Seule est délivrée l'autorisation spéciale de déversement qui reprend certains éléments présents dans les conventions.

Il existe deux types d'autorisations spéciales de déversement :

- L'autorisation simple,

Délivrée pour 5 ans avec reconduction tacite et auto-surveillance quinquennale.

- L'autorisation assujettie à coefficient de pollution,

Elle est délivrée pour 5 ans sans reconduction et avec une facturation spécifique calculée sur les charges rejetées avec une auto-surveillance à minima annuelle.

Les limites de rejets autorisées pour chaque acte sont les suivantes :

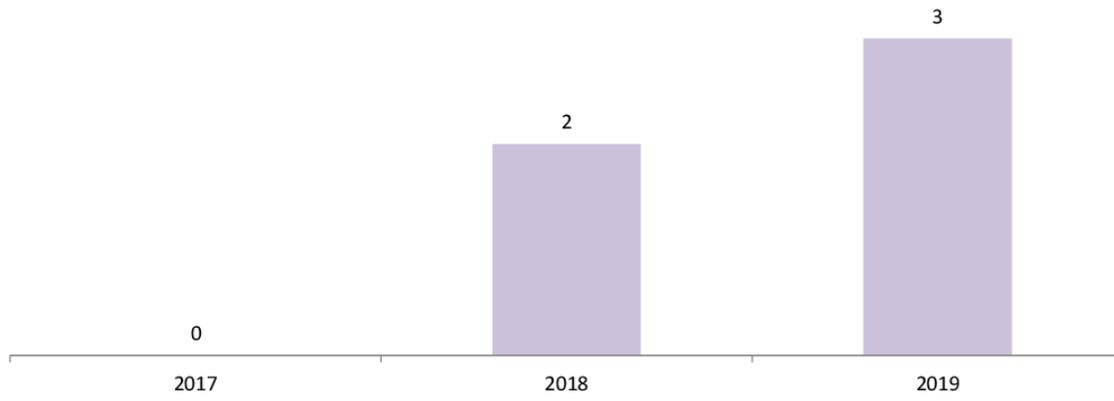
Paramètres (mg/l)	valeurs limites des rejets autorisés en mg/l avec coefficient de pollution	valeurs limites des rejets autorisés en mg/l sans coefficient de pollution
DBO ₅	800	250
DCO	2000	750
MES	600	300
NGL	150	80
P _t	50	20
Indice HCT	5	0,05
Indice Métox	1,53	1,53

Les établissements assujettis au coefficient de pollution sont contrôlés annuellement sur leur rejet N-1. Les résultats analytiques sont traités et notifiés sur janvier et février de l'année N et les résultats sont intégrés au bilan annuel d'auto-surveillance en mars de la même année.

Depuis le passage en régie en 2017, aucun des établissements recensés sur le territoire ne dispose d'une autorisation spéciale de déversement. Un certain nombre de conventions échues et non contractualisées ont été cependant récupérées.

Le service en charge du contrôle des rejets non domestiques a enregistré 3 demandes d'avis d'urbanisme sur le système d'assainissement de Denicé.

Figure 4 : Avis sur permis de construire



B.2 – Les travaux réalisés sur le système de collecte

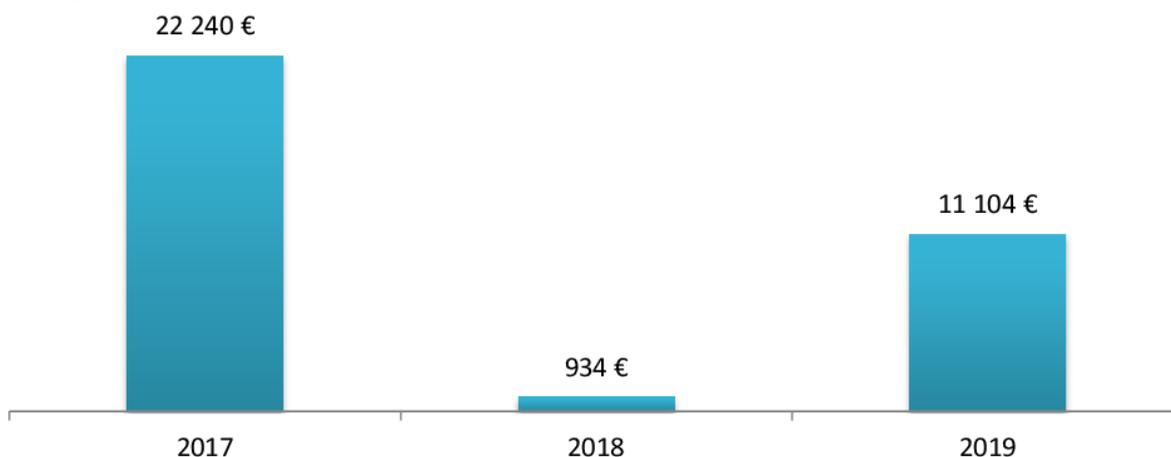
B.2.1 Travaux d'entretien

Ces travaux consistent essentiellement au :

- Remplacement ou re-scellement de grilles.
- Remplacement ou re-scellement de tampons de chaussée et de trottoir.
- Réparations ponctuelles de canalisation ou de branchement.

Le montant total de ces travaux s'élève à 11 104 € HT.

Figure 5 : Dépense annuelle des travaux d'entretien sur le système de collecte en €HT



B.2.2 Programmation annuelle

Le tableau ci-dessous synthétise les études et travaux réalisés dans l'année 2019.

Commune	Rue/Localisation	Description de l'opération	Linéaire de conduite remplacé (ml)	GAIN ECPP (m³/j)	GAIN ECM (m³/s)	Statut de l'opération (en cours/terminé)
Montmelas	rue du repos/montée saint Bonnet	Mise en séparatif	ND	ND	0.155	Terminée
Denicé	centre bourg	Mise en séparatif	ND	ND	0.049	Terminée
Denicé	RD76	Mise en séparatif	ND	ND		Terminée
Denicé	rue de l'Eglise	Mise en séparatif	ND	ND	0.011	Terminée

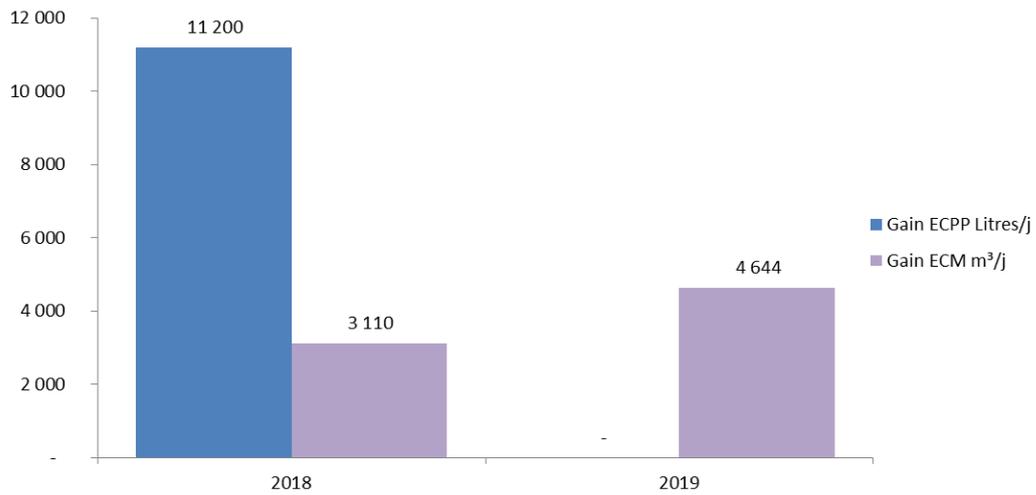
Le gain ECPP (Eaux Claires Parasites Permanentes) est déterminé à partir de la campagne métrologique préalable aux opérations de travaux, et à partir des minimas nocturnes entre 3 et 5h.

Le gain ECM (Eaux Claires Météoriques) est calculé à partir des données de dimensionnement des conduites lors de la mise en séparatif de réseaux en considérant une pluie de référence qui est ici une pluie calculée sur une occurrence mensuelle (6mn-6heures) à partir des coefficients de Montana Mâcon.

ND : Non déterminée, les travaux n'ont pas fait l'objet d'une campagne métrologique préalable.

NC : Non concerné car l'exécution des travaux de réhabilitation ne permet pas de déterminer un gain d'eaux claires météoriques ou parasites.

Figure 6 : Gain en ECPP et en ECM pour une pluie mensuelle (6mn-6h)



Le graphique ci-dessous présente le taux d'avancement des programmes de travaux.

Figure 7 : Progression des programmes annuels de travaux

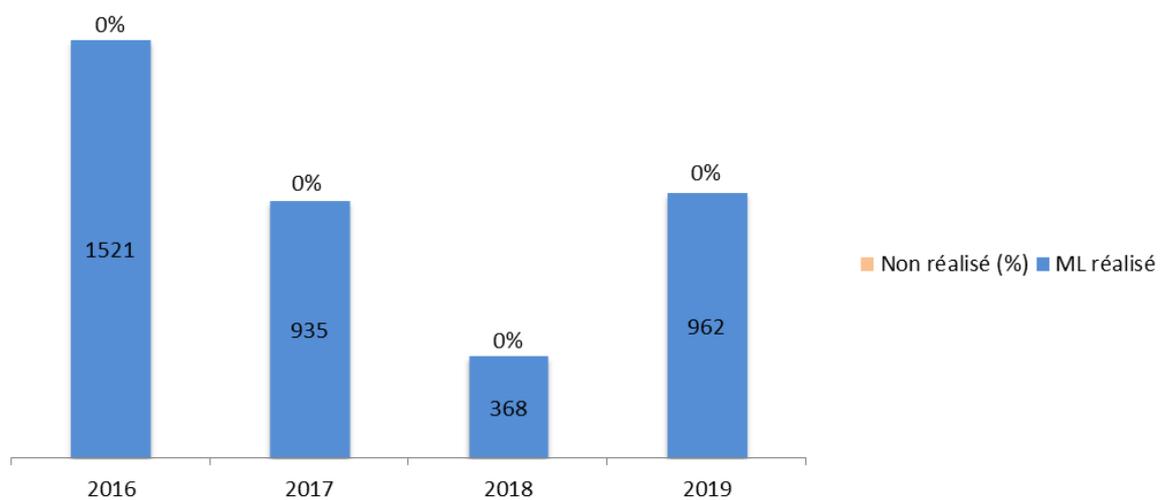
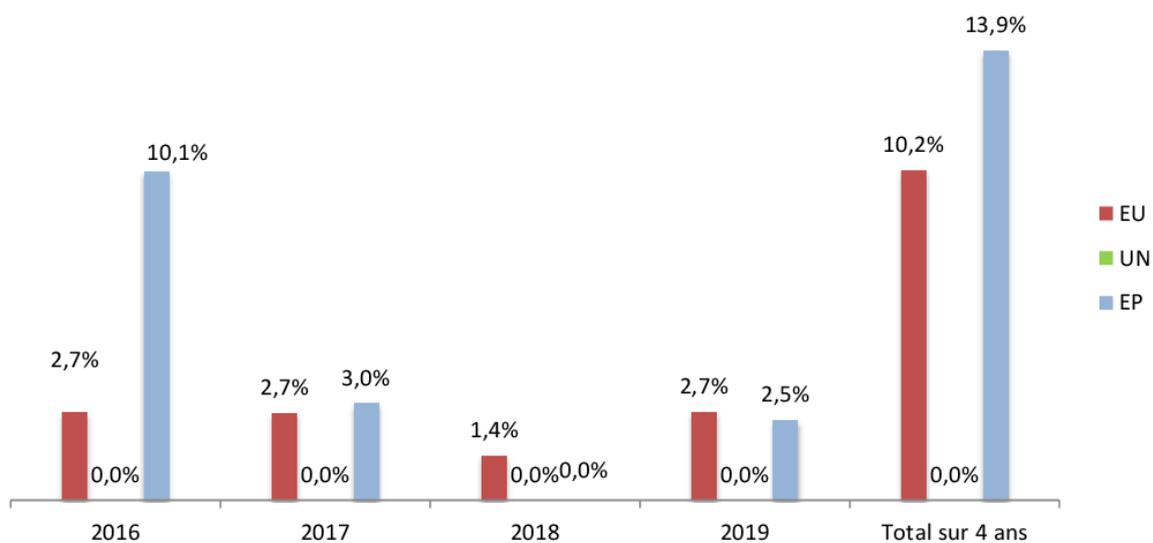


Figure 8 : Taux de renouvellement annuel des réseaux de collecte



B.2.3 Programmation pluriannuelle

Cette programmation est issue des préconisations du schéma directeur et est inscrite dans le Contrat d'agglomération sur 2017-2021.

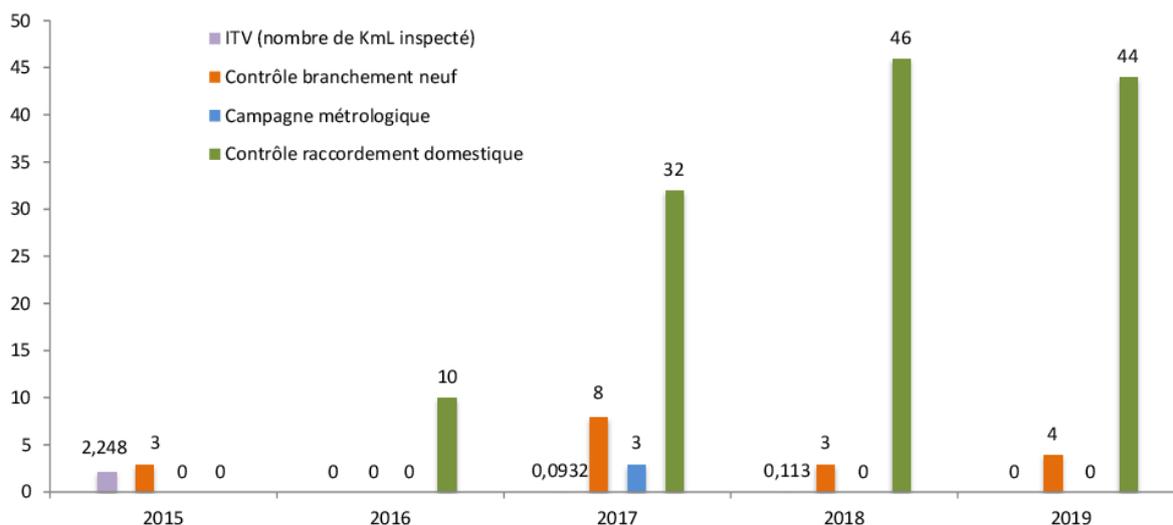
Projet en cours	Date de démarrage / début d'opération	Progression		Objectif de finalisation	Commentaires
		2017	2018		
SDA pluvial	2017	20%		2021	Démarrage des prestations 2020
PAC DLE	2018		100%	2019	Nouvel arrêté reçu 2020

B.3 – Le contrôle et la surveillance du système de collecte

Le contrôle et la surveillance du système de collecte s'articulent autour des points suivants :

- Contrôle des raccordements par colorant ;
- Inspections télévisées des réseaux ;
- Campagne temporaire métrologique d'une durée de 1 à 2 mois en vue de sectoriser les eaux claires parasites et affiner les modèles numériques.

Figure 9 : Surveillance du système de collecte



La surveillance des rejets non domestiques se traduit par :

- Un contrôle de la conception (avis sur les permis de construire) et de la réalisation (visites de chantier, contrôle à la teinte) d'installations neuves générant des rejets d'effluents industriels,
- Un contrôle des rejets : observation visuelle et olfactive, prélèvement ponctuel, mesures sur 24h ou plus,
- La mise en place d'autorisations de raccordement de déversement (sur les établissements neufs comme sur ceux existants), définissant les conditions administratives, techniques et financières du raccordement de ces effluents,
- Un contrôle des études et travaux de mise en conformité des établissements existants : plans, réseaux séparés, dispositifs de contrôle, installations de prétraitement....

Sur 2019, une opération de contrôle de rejet non domestique a été réalisée.

B.4 – L’entretien du système de collecte

B.4.1 – Récapitulatif des opérations d’entretien du système de collecte :

Les différentes opérations d’entretien du système de collecte sont les suivantes :

- Nettoyage grilles et avaloirs ;
- Curage réseaux ;
- Nettoyage des déversoirs d’orage ;
- Nettoyage des bassins de dépollution ;
- Dératisation.

Figure 10 : Opérations d’entretien du système de collecte

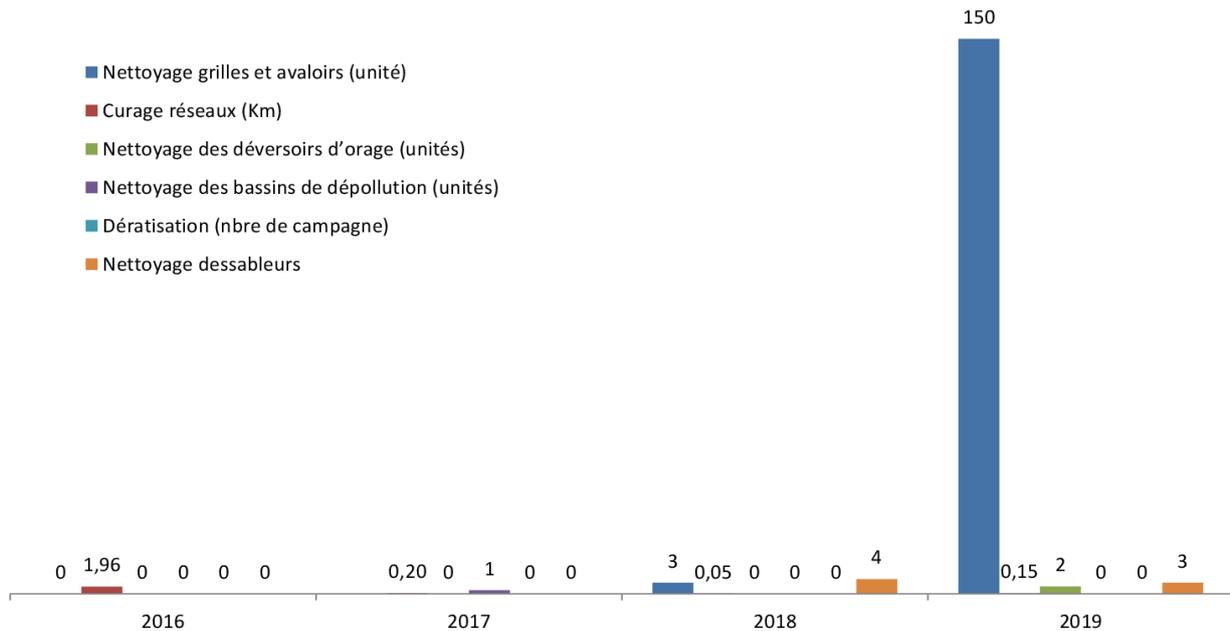
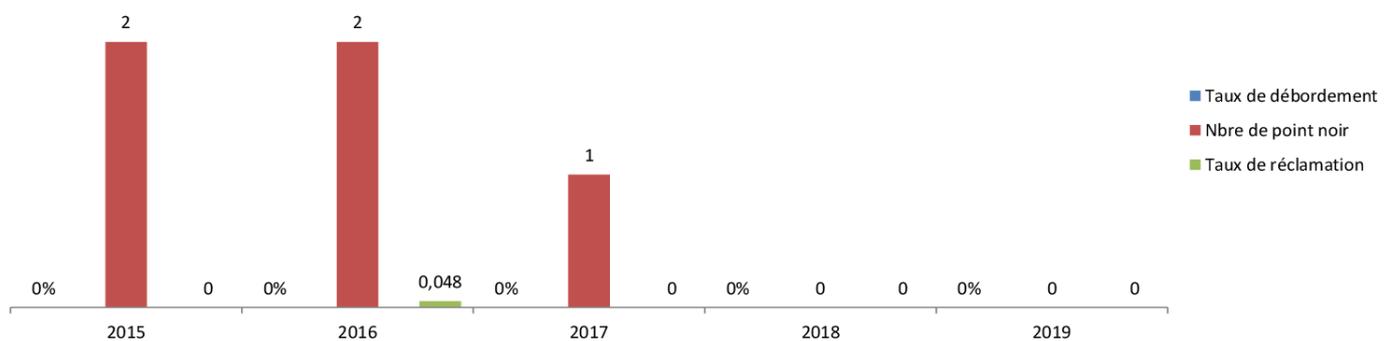


Figure 11 : indicateur de performance CAVBS

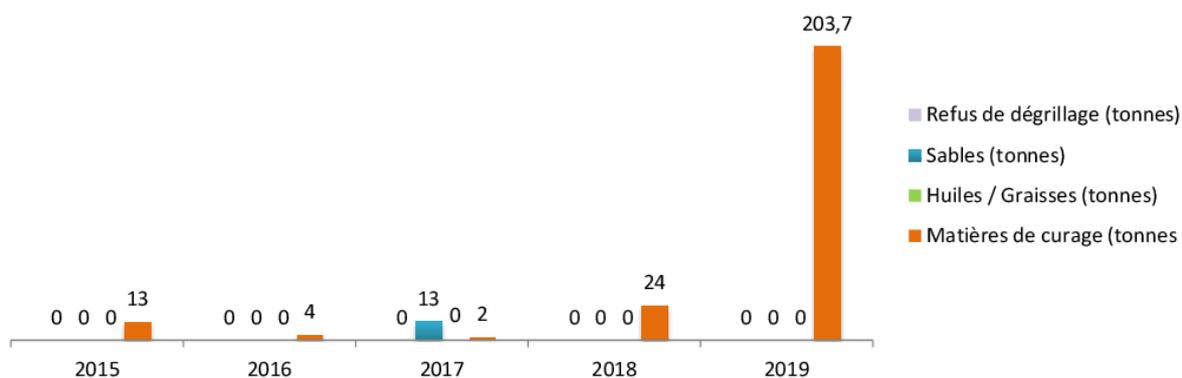


B.4.2. – Quantités et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Sous-produits évacués	Quantité brute en masse ou volume	Destination(s) <i>En cas de destinations multiples, indiquer la répartition entre les destinations.</i>
Refus de dégrillage	-	-
Sables	-	-
Huiles / Graisses	-	-
Matières de curage	203.7 tonnes	STEP de Villefranche

La quantité en masse indiquée correspond au cumul des systèmes Villefranche-sur-Saône, Vauxonne, Denicé, Lacenas et St Cyr.

Figure 12 : Evolution de la quantité de sous-produits évacués en tonnes



B.5 – Bilan des déversements au milieu par le système de collecte

B.5.1- Description du dispositif d'auto-surveillance

Le système d'assainissement contient 5 déversoirs d'orage. Ceux-ci présentent une charge organique <120 kg de DBO₅/j. Le milieu récepteur est la rivière du NIZERAND.

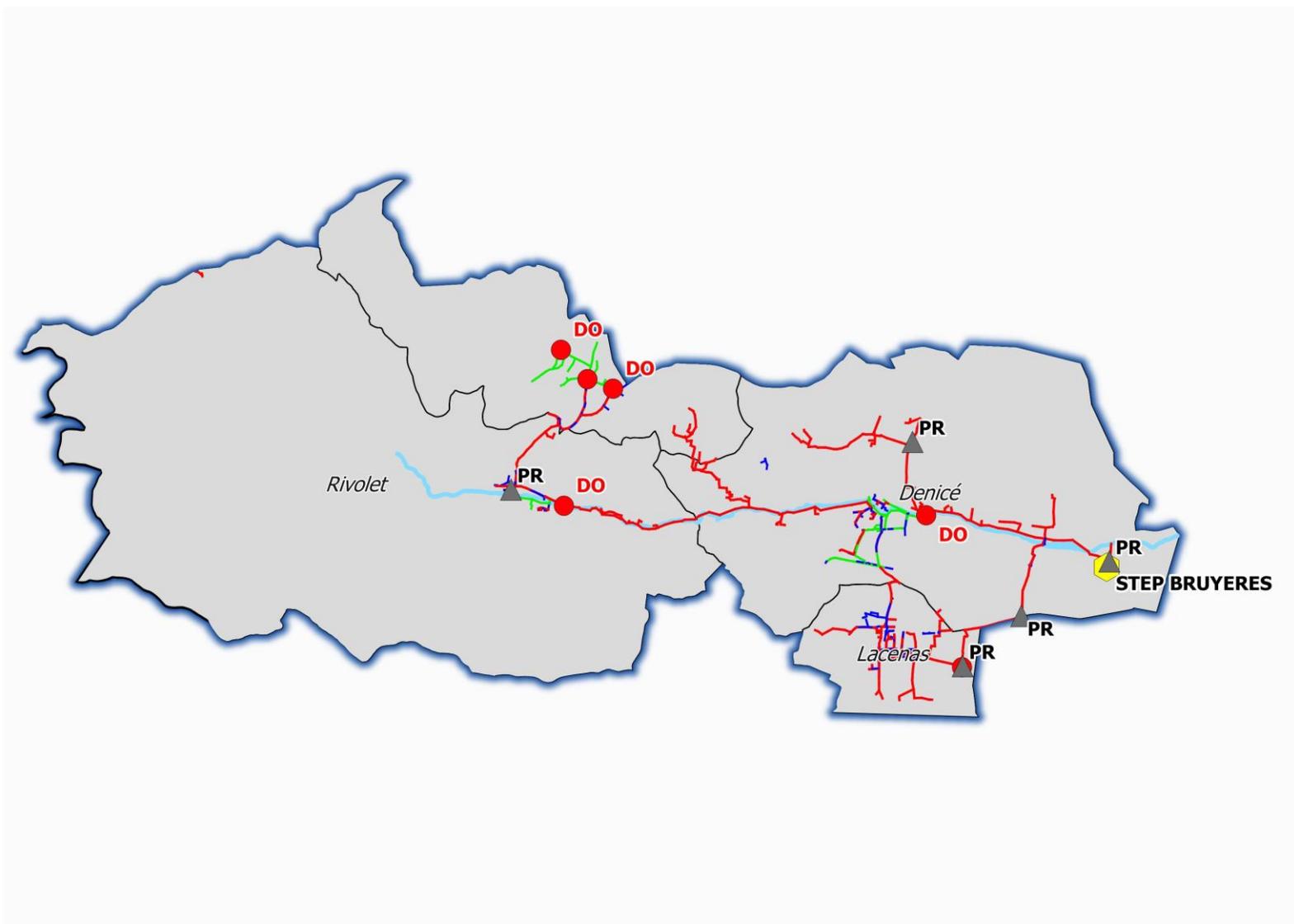
Caractéristique des déversoirs d'orages	Nombre	Dont équipé
Déversoirs d'orage ou dérivations situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique > 600 kg/j de DBO ₅ (10 000 EH)	0	0
Déversoirs d'orage ou dérivations situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute de pollution organique >= 120 kg/j de DBO ₅ (2 000 EH) et <= 600 kg/j de DBO ₅ (10 000 EH)	0	0

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des différents équipements sur le système d'assainissement.

Code Sandre et libellé du type de point	Nombre de points déterminés dans l'auto-surveillance réglementaire	Commentaires
A1 – « Déversoir d'orage » sur tronçon > à 120 et ≤ à 600 kg/j de DBO ₅	0	-
A1 – « Déversoir d'orage » sur tronçon > à 600 kg/j de DBO ₅	0	-
R1 – « Déversoir d'orage non soumis à auto-surveillance réglementaire »	5	-
R2 – « Point caractéristique du système de collecte »	-	-
R3 – « Effluent non domestique entrant dans le système de collecte »	-	-

Le synoptique page suivante présente la localisation des ouvrages et des points de déversement.

Figure 13 : Synoptique réseau CAVBS

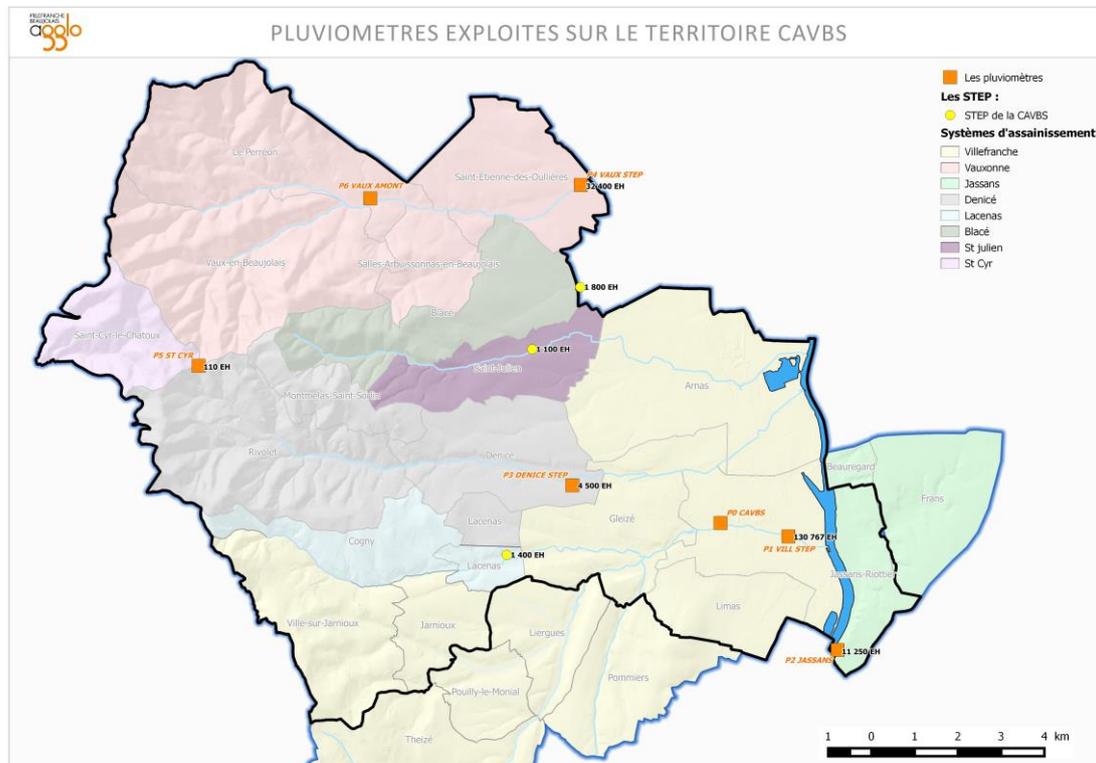


B.5.2 - Bilan sur les volumes déversés au milieu par le système de collecte

B.5.2.1 - Pluviométrie annuelle

La pluviométrie annuelle est mesurée au travers d'un pluviomètre à augets sur le site de la station d'épuration de Denicé-les Bruyères.

Figure 14 : Localisation des pluviomètres sur le parc CAVBS



L'année 2019 a été similaire en pluviométrie par rapport à l'année 2018 : 774.4 mm en 2019 pour 778 mm en 2018. On notera néanmoins que les mois de Juin, Août et Octobre concentrent 46% de la pluviométrie de l'année.

En 2019, on compte 151 jours de pluie pour 119 événements pluvieux.

Un jour de pluie correspond au cumul pluviométrique en mm par jour entre minuit et minuit. Un événement pluvieux est comptabilisé et commence dès la mesure d'une intensité moyenne max de 0.4 mm en 30 minutes et se termine 6h après la dernière mesure enregistrée.

Figure 15 : Evolution mensuelle de la pluviométrie (hauteur précipitée en mm) sur le système de collecte

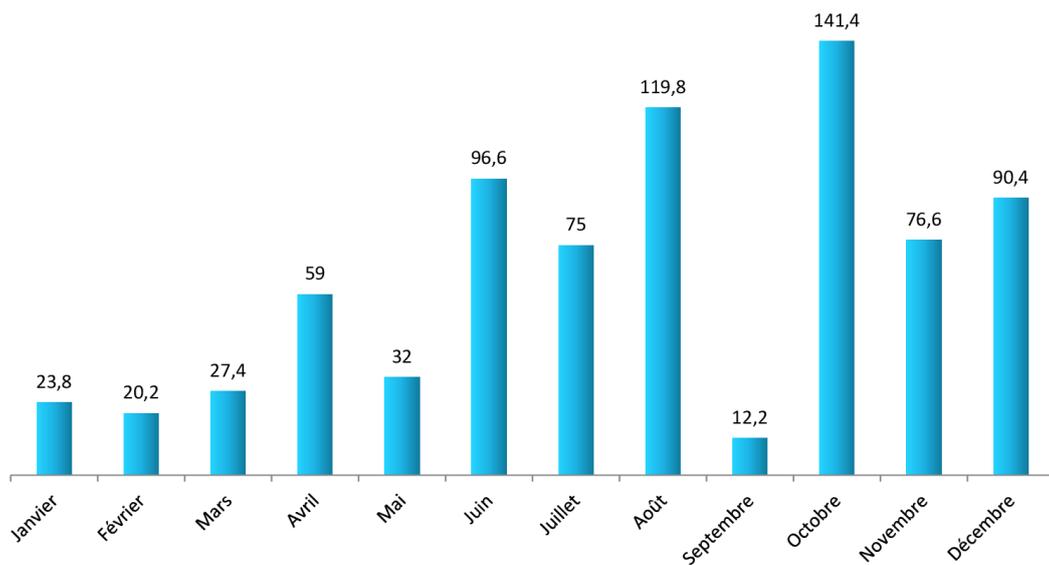
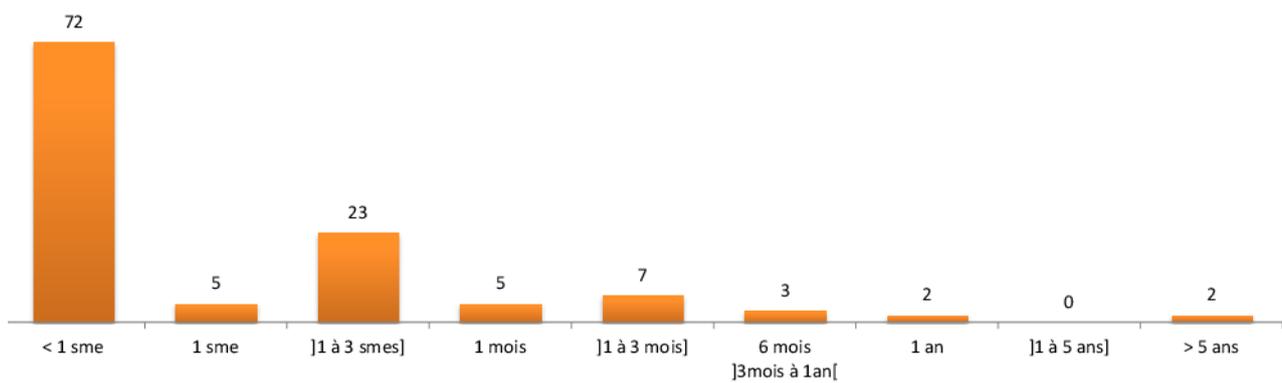


Figure 16 : Caractérisation et nombre de pluies 2019



B.5.2.2 Bilan par temps de pluie

Non concerné car DO<120kg de DBO₅/j.

B.5.2.3 Bilan par temps sec

Non concerné car DO<120kg de DBO₅/j.

B.5.2.4– Bilan sur les trop plein des postes de relèvement (Art.17)

Non concerné car PR <120kg de DBO₅/j.

Nom du Poste de relèvement	Date de début	Date de fin	Durée	Type événement	Description de l'évènement	Volume rejeté en m3 (estimation)
Bionnay	15/01/2019	17/01/2019	72 heures	incident	Fermeture accidentelle de la plaque d'isolement en amont du PR. Cf. fiche NC 2019 01 17 SC	203
Beauregard et Bionnay	20/07/2019	22/07/2019	72 heures	incident	Arrêt du poste causé par un blocage de la poire de niveau très bas par de la filasse. Cf fiche NC 2019 07 20 SC	274

B.5.3 – Bilan sur les charges de pollution déversées au milieu par le système de collecte de Denicé-Les-Bruyères.

Non concerné car DO<120kg de DBO₅/j.

B.6–Liste des faits marquants sur le système de collecte

Le tableau suivant présente de façon exhaustive les différents faits marquants étant intervenus sur le réseau.

N° fiche	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement	Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
					(arrêt programmé, opération de maintenance, incident ...)		
2019-01-17 SC	15/01/2019	17/01/19	3	oui	Passage au trop-plein sur le PR Bionnay par temps sec, volume évalué à 203 m ³ , suite à la fermeture accidentelle de la plaque d'isolement en amont du PR	Impact sur le milieu significatif avec déclassement des paramètres DBO5, DCO et Pt. Suite à la détection du défaut, l'alimentation du poste a été immédiatement rétablie. Le 21 janvier, une réunion s'est tenue sur place en présence de l'AFB, la CAVBS et VEOLIA. Un plan d'action a été établi.	Le seuil du trop-plein du poste va être rehaussé est équipé d'une détection de surverse ramenée sur le système de télésurveillance afin d'être immédiatement alerté en cas de déversement
2019-04-02 SC	02/04/2019	02/04/2019	1	oui	Déversement de temps sec du réseau eaux usées au niveau d'un DO vers le cours d'eau du Nizerand suite à colmatage d'une grille située en travers du réseau EU.	Le Nizerand est déclassé pour les paramètres DBO5, DCO et Phosphore. Opération de curage par un prestataire réalisé dans les heures suivant l'appel	La grille sera enlevée et la lame déversante rehaussée.
2019-07-20 SC	20/07/2019	22/07/2019	3	oui	Passage au trop-plein sur le PR Bionnay, volume évalué à 274 m ³ , suite à la constatation par un agent de la CAVBS de l'arrêt du PR via son système de télésurveillance.	Impact sur le milieu significatif avec déclassement des paramètres DBO5, DCO et Pt. Suite à la détection du défaut, le fonctionnement du poste a été immédiatement rétabli. Le 23 juillet: curage du cours d'eau en aval de l'exutoire afin d'évacuer les résidus d'assainissement	Modification du câblage électrique du poste afin que la poire de niveau très bas n'inhibe plus le signal de la poire de débordement

Afin de suivre les déversements au droit du PR Bionnay, le trop-plein du poste a été équipé sur la fin de l'année 2019. Une sonde de hauteur radar ainsi qu'une lame déversante ont été installées afin de pouvoir comptabiliser les volumes déversés au milieu naturel.

Figure 17 : Instrumentation du TP du PR Bionnay



B.7– Conclusion du bilan annuel sur le système de collecte

Pérennisation du programme de travaux identifié par le schéma directeur de 2010.

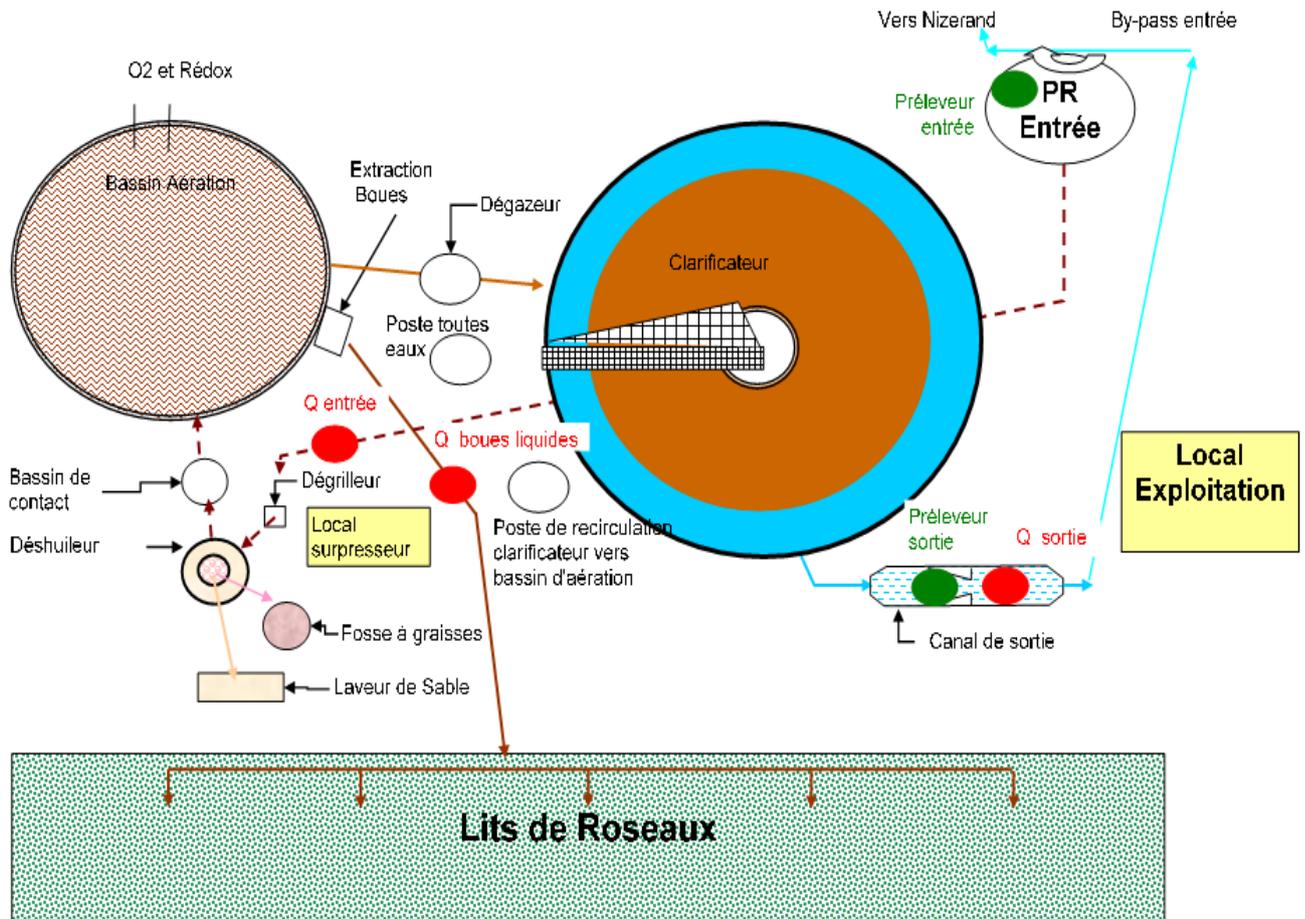
- C - BILAN ANNUEL sur le système de traitement

PREAMBULE

Le système de traitement de Denicé-Les Bruyères est de type boue activée-aération prolongée. Cette station a été construite par MSE et mise en service en 2008. Son milieu récepteur est le Nizerand.

La figure suivante présente une synthèse du dispositif de traitement.

Figure 18 : Synoptique de la station d'épuration actuelle



Une campagne milieu S3E ainsi qu'une étude d'amélioration des équipements de traitement de la station d'épuration ont été menées en 2016. A partir des conclusions de l'étude milieu (faible impact des rejets de la station sur le Nizerand aval) et de l'impossibilité technico-économique d'améliorer le traitement existant, il a été choisi de proposer de nouvelles normes de rejet (concentration ou rendement) dans le but d'atteindre le « bon état » du Nizerand à l'aval. De nouvelles normes, calculées par une méthodologie validée, ont été proposées par la Collectivité aux services de l'Etat. La DDT a validé ces normes au début de l'année 2019.

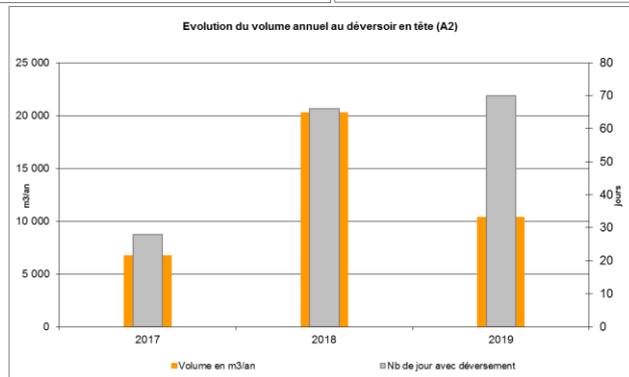
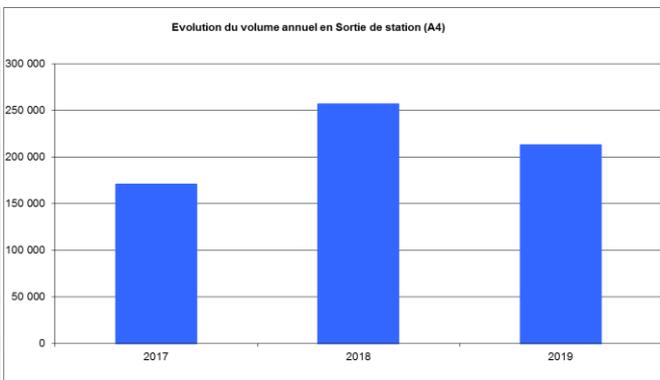
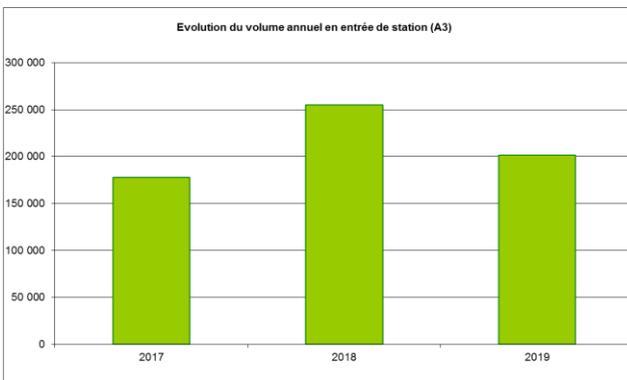
Un porter à connaissance pour l'établissement de nouvelles normes de rejet a été déposé courant 2019 auprès des services instructeurs de la DDT. Le nouvel arrêté préfectoral présentant ces normes de rejet a été émis début 2020.

L'analyse de conformité 2019 est réalisée au regard de ces nouvelles prescriptions locales et au regard des prescriptions de l'AM du 21-07-2015.

C.1 – Bilan sur les volumes

Le tableau ainsi que les graphiques ci-dessous présentent l'évolution sur plusieurs années des volumes totaux annuels (en m³) aux entrées et sorties du système de traitement. Ces volumes totaux annuels sont établis à partir des données relevées chaque jour.

		2017	2018	2019	Diff N/N-1 (%)
[mm/an]	Pluviométrie	524	795	774.4	3%
[m3/an]	Entrée A3	177861	255089	201496	21%
	Sortie A4	170799	256968	212965	17%
	Déversoir en tête de station A2	6733	20238	10326	49%



Nombre de jours avec déversement A2	2017	2018	2019
Déversoir en tête de station A2	28	66	61

On note une baisse conséquente (- 21%) du volume entrant malgré une pluviométrie semblable à 2018.

On note pour 2019 un total de 61 déversements en tête de station. L'ensemble de ces déversements ont eu lieu par temps de pluie, hormis les 15/08 e 29/10 qui correspondent à un hors conditions normales de fonctionnement (arrêt de poste). Les 22/08 et 03/10 qui correspondent à des ressuyages

Le volume déversé en tête de station est en nette diminution (- 49%) malgré l'augmentation du nombre de déversements. Il s'établit à 4,8% des volumes reçus par le système.

Le débit de référence de la station (1626 m³/j) est dépassé à 10 reprises dans l'année.

C.2 – Bilan sur la pollution traitée et rejetée

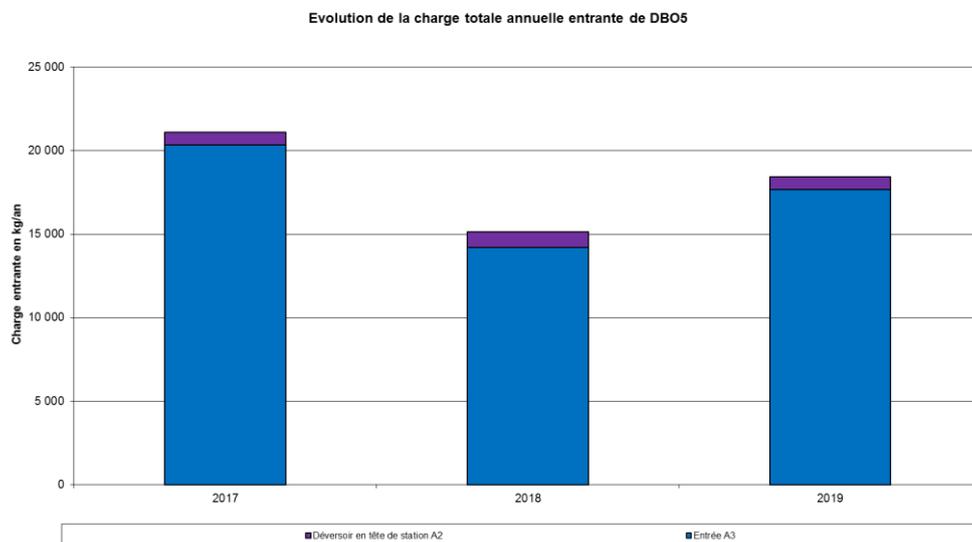
C.2.1 – Evolution des charges entrantes totales annuelles :

Le graphique et le tableau ci-dessous présentent l'évolution sur 3 années des charges entrantes totales annuelles dans le système de traitement.

A noter qu'il n'y a pas d'apport extérieur sur la file eau.

DBO5 :	2017	2018	2019
Entrée A3	20344	14191	17661
Déversoir en tête de station A2	770	965	885
Entrée système A3 + A2	21 114	15 061	18 203

données en kg/an



On note une augmentation des charges collectées totale de 21 % par rapport à 2018.

C.3 – Récapitulatif annuel du fonctionnement du système de traitement et évaluation de la conformité

Ces calculs sont réalisés sur le système de traitement, c'est-à-dire en prenant en compte le déversoir en tête de station :

- La concentration en sortie est calculée à partir de la sortie générale (A4) et du déversoir en tête de station (A2).

Pour le rendement, l'entrée est calculée à partir de l'entrée station (A3) et du déversoir en tête de station (A2).

		MES		DCO		DBO5		NGL		PT		pH	T°
		Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	pH sortie A4	T° sortie A4 (°C)
Débit journalier de référence (m3/j)		<=1626											
Capacité nominale constructeur (Kg DBO5/j)		270											
Ensemble des mesures	Nombre réglementaire de mesures par an (1)	12		12		12				4		12	12
	Nombre de mesures réalisées	12		12		12				12		12	12
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées	94,14	10,66	90,43	27,42	94,75	4,40	70,98	15,43	76,82	1,00	7,72	15,72
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées en conditions normales d'exploitation	12		12		12		4		12		12	12
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation	94,14	10,66	90,43	27,42	94,75	4,40	70,98	15,43	76,82	1,00	7,72	15,72
	Valeur rédhibitoire (1)		>85		>250		>50						
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire	0		0		0		0		0		0	0
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière	>=95	<=15	>=85	<=35	>=95	<=6						
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)	2		2		2							
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)	1		1		1		0		0		0	0
Valeurs limites (1) en moyenne annuelle							>=65	<=20	>=70	<=1			

Liste des paramètres non Conformés selon l'exploitant :	Tous les paramètres sont conformes sur la période d'évaluation
Conformité en Performances selon l'exploitant :	Conforme

(1) : ces valeurs sont déterminées par le dossier loi sur l'eau de l'ouvrage. (2) : le nombre de résultats non conformes aux valeurs limites est égal au nombre de mesures, réalisées dans des conditions normales d'exploitation (*), dont les résultats sont non conformes à la valeur limite en concentration ou en rendement.

(*) Les conditions normales d'exploitation sont atteintes les jours où le débit de référence n'est pas dépassé et en l'absence de situations inhabituelles telles que décrites dans l'art 15 de l'arrêté du 21/07/2015.

Résultats des opérations de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance :

Le contrôle annuel par un organisme agréé a été réalisé le 13/06/2019. Les conclusions sont présentées ci-dessous.

SYNTHESE DES COTATIONS	
1 - Cotation des dispositifs de mesure de débit (sur 10)	10,0
2 - Cotation des dispositifs de prélèvement (sur 10)	10,0
3 - Cotation du comparatif analytique (sur 10)	10,0
4 - Existe-t-il un système qualité performant et les résultats analytiques sont ils déposés selon le scénario d'échange en vigueur	Oui
Cotation globale sur 10 = Moyenne (①+②+③) x ④ (1 ou 0,9)	10,0

Commentaires :

Débits :

Le déversoir a été contrôlé par simulations de hauteurs d'eau, les résultats obtenus sont satisfaisants. Les mesures comparatives de débit en entrée et sortie station sont cohérentes avec celle de l'exploitant.

Prélèvements

Les dispositifs de prélèvement respectent les normes et prescriptions en vigueur.

Analyses :

Pas d'écart analytique sur les paramètres analysés.

Qualité



Pour le débitmètre électromagnétique boues, une mesure comparative, un empotage, un marnage ou un contrôle électronique, à minima annuelle, doit être effectuée par l'exploitant pour valider le bon fonctionnement du débitmètre.

Le rapport de contrôle est disponible sur le site « Mesure Rejets ».

C.4 – Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

UDEP conforme localement sur l'ensemble des paramètres.

UDEP Conforme selon l'arrêté du 21 juillet 2015.

Sur l'année 2019, la station d'épuration a reçu un débit moyen journalier de 580 m³/j. Le volume reçu a varié entre 226 et 3130 m³/j.

En moyenne, l'installation a reçu 87 kg/j de DBO₅. La quantité de pollution reçue par la station au cours de l'année a évolué entre 31 et 200 kg de DBO₅/j.

La capacité nominale de l'installation étant de 270 kg DBO₅/jour, la CBPO (76 kg/j DBO₅) représente de 28% des capacités de traitement.

- D - Bilan annuel Milieu Naturel

D.1 – Préambule

Le dossier de porter à connaissance modifiant les normes de rejet de la station déposé en 2019 et l'arrêté n°DDT_SEN_2020_01_14_D2 qui en découle, décrivent les modalités du suivi de la qualité du milieu récepteur.

Le suivi annuel du milieu naturel s'effectue au droit du système de traitement.

Il prévoit un suivi amont/aval du Nizerand au droit du rejet de la station. Les paramètres analysés sont les paramètres de l'auto-surveillance et les mesures doivent être réalisées en simultané d'un bilan entrée/sortie. Deux mesures par an sont prévues.

Ce suivi sera réalisé à partir de 2020.

Tous les 2 ans, il est prévu un suivi complet S3E et I2M2 sur 3 stations sur l'ensemble du système d'assainissement (points 17,18 et 10).

Ce suivi a été réalisé en 2019.

Les prélèvements et analyses sont réalisés en suivant les prescriptions de l'arrêté du 25 janvier 2010 (modifié par les arrêtés du 27 juillet 2015, du 28 juin 2016 et du 27 juillet 2018) relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface.

D.2 – Suivi S3E 2019 des cours d'eau sur le système de la CAVBS

Qualité des eaux des rivières de l'Agglomération d'assainissement

Une campagne de prélèvements et d'analyses bio-physico-chimiques a été conduite du 23 Septembre au 04 Octobre 2019 par le bureau d'études ECOMA, pour la compte de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

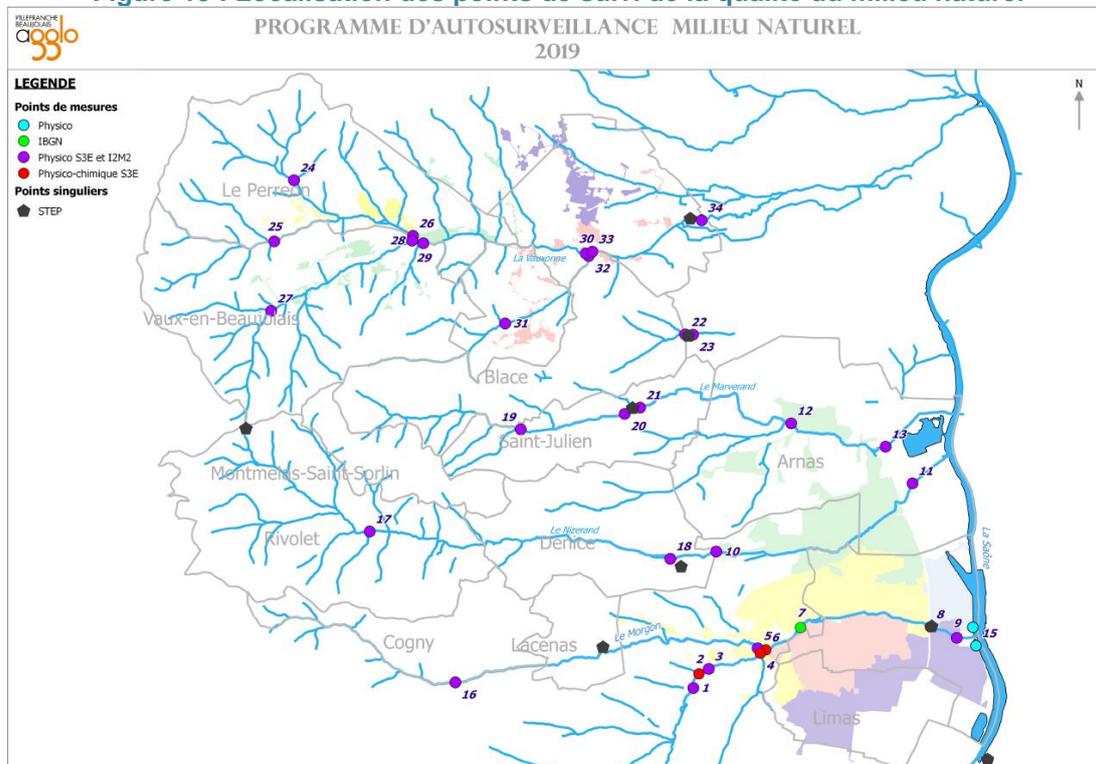
Cette campagne s'inscrit dans le cadre du programme de contrôle instauré en parallèle des actions des Opérations Collectives menées successivement sur le territoire. Ce programme de contrôle permettant une évaluation de la qualité de l'eau a été défini en concertation avec l'Agence Française pour la Biodiversité et les collectivités extérieures dont le système d'assainissement est raccordé sur celui de la CAVBS et le Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB).

Un total de 34 stations de mesures réparties sur 4 bassins versants : le Marverand, le Nizerand, le Morgon et la Vauxonne ainsi que sur la Saône ont été étudiées.

Les prélèvements et analyses ont été menés en suivant les prescriptions de l'arrêté du 25 janvier 2010 (modifié par les arrêtés du 27 juillet 2015, du 28 juin 2016 et du 27 juillet 2018) relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface.

Cette étude 2019 est l'occasion d'actualiser le bilan de qualité réalisé depuis 2010 sur les cours d'eau du Nizerand, Marverand et Morgon mais également d'étendre cette étude aux autres cours d'eau traversant le territoire de la CAVBS. C'est ainsi 19 stations de mesures supplémentaires qui ont été contrôlées sur 2019.

Figure 19 : Localisation des points de suivi de la qualité du milieu naturel



L'objectif est de déterminer la qualité physico-chimique, chimique et biologique des cours d'eau, dans des conditions d'impact maximum pour le milieu aquatique (conditions d'étiage, charge en rejets polluants maximale, ...).

Ainsi la qualité physico-chimique et biologique est déterminée en évaluant :

- La qualité de l'eau au sein de l'état écologique (paramètres physico-chimiques, polluants spécifiques, élément biologique),
- La qualité chimique au sein de l'état chimique (analyse de 45 substances prioritaires ou dangereuses prioritaires).

Les résultats de l'évaluation de la qualité des cours d'eau impactés par l'agglomération d'assainissement de Denicé sont synthétisés graphiquement sur la page suivante.

Analyse de l'état écologique :

- Les éléments physico-chimiques sont globalement très bons sur les stations amont 17 et 18 (déclassement à cause du pH maximum) et passe en état moyen sur la station 10 en aval du rejet de la STEP.
- La totalité des points suivis présente un état moyen concernant les polluants spécifiques de l'état écologique (trois classe d'état pour ce paramètre : très bon, bon et moyen). Ce déclassement est systématiquement lié à la présence d'**Arsenic** et de **Cuivre**. Sans être la cause d'un déclassement sur les polluants spécifiques, il est important de souligner la présence de pesticides / herbicides (Glyphosate et son produit de dégradation AMPA et Aminotriazole) qui proviennent du contexte agricole/viticole du secteur d'étude. Ces composés ont une influence sur les communautés de macro-invertébrés par un effet cumulatif.
- La qualité biologique, évaluée à partir du suivi des invertébrés, est bonne à très bonne sur les stations amont 17 et 18 et passe en état moyen sur la station 10 en aval du rejet de la STEP.

Analyse de l'état chimique :

L'état chimique est qualifié de « mauvais » sur l'ensemble des stations du Nizerand : analyse de 45 substances prioritaires ou dangereuses prioritaires et comparaison aux normes de qualité environnementale en Concentration Maximale Admissible (NQE-CMA) et en Concentration Moyenne Annuelle (NQE-MA).

L'analyse des paramètres de l'état chimique révèlent la présence récurrente d'**HAP** et d'**Acide perfluoro-octane-sulfonique** et ses composés. Il est à noter pour ces composés que le bon état chimique devra être atteint pour le 22 décembre 2021 (HAP) et le 22 décembre 2027 (Acide perfluoro-octane-sulfonique et ses dérivés).

Conclusion :

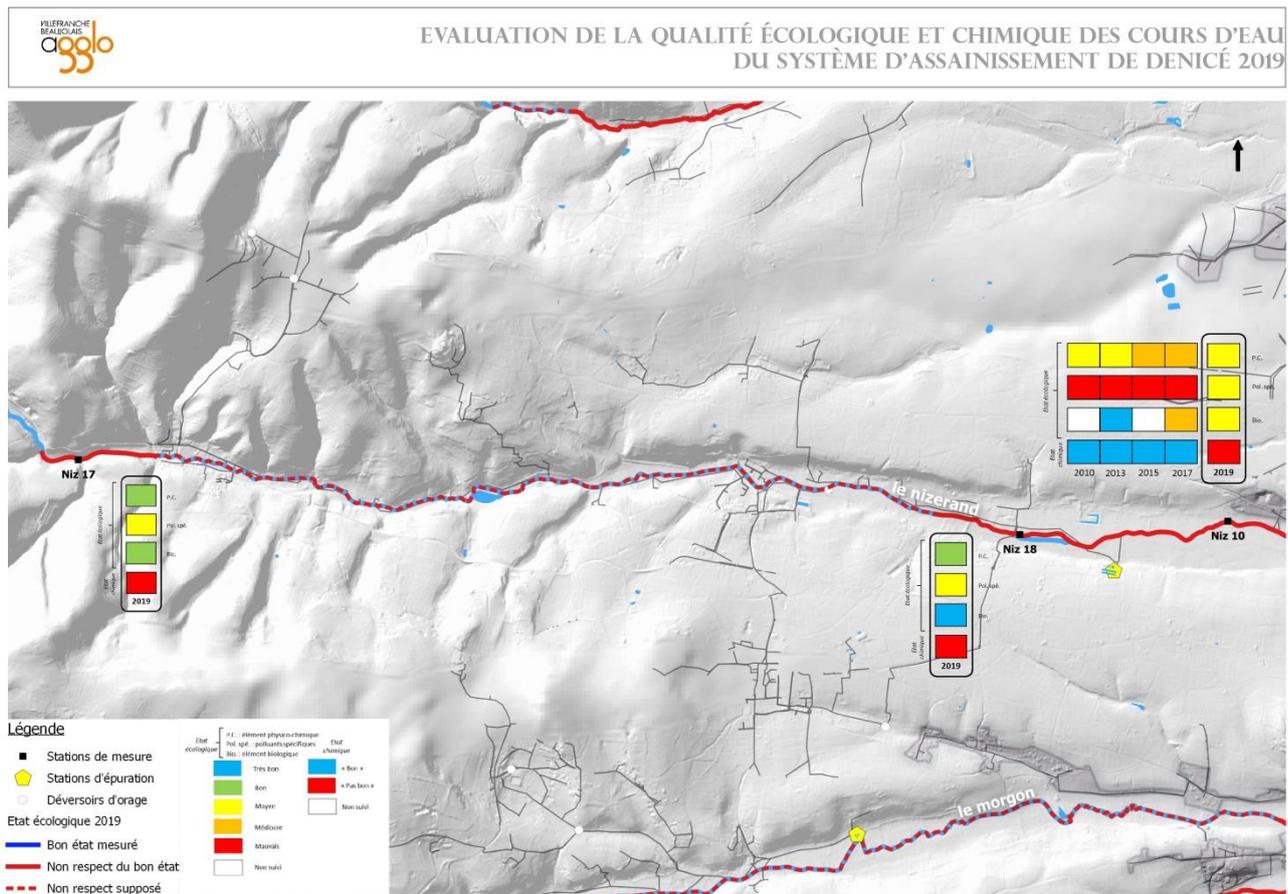
Sur la station 10, les nutriments, et en particulier les nitrites, sont la cause du déclassement de la qualité physico-chimique générale. Il semble que cette station soit sous l'impact de la station d'épuration de Denicé, située plus en amont. Cette STEP provoque une hausse de la concentration de tous les nutriments (nitrites, ortho-phosphates, phosphore total, ammonium) entraînant des répercussions sur le compartiment biologique macro-invertébrés. Sur cette station, le peuplement de macro-invertébrés est fortement fragilisé et présente des stratégies écologiques de survie adaptées à des altérations fortes et récurrentes sur la qualité de l'eau.

Les origines possibles des substances significatives sont les suivantes :

- HAP : gaz d'échappement, combustion de charbon, fioul, bois et gaz, raffinage du pétrole, épanchement d'huile, épandages des boues de station d'épuration, incinération des ordures ménagères...L'urbanisation du secteur est donc probablement à l'origine de cette altération.
- Acide perfluoro-octane-sulfonique : ingrédients actifs dans les pesticides et les insecticides, traitements de surface, les fluides hydrauliques, et l'industrie photographique.
- Arsenic et Cuivre : Ces métaux peuvent être d'origine naturelle liée du fond géochimique de la zone d'étude ou d'origine anthropique et agricole. Ils ont été utilisés en agriculture.

de façon intensive dans le cadre d'anciennes pratiques culturelles ce qui a pu participer à leur accumulation dans le sol. Le cuivre mélangé à la chaux et aux sulfates a servi de pesticides (bouillie bordelaise) fortement utilisés sur les vignes (lutte contre mildiou) et possède une forte rémanence. L'arsenic rentre dans la composition de nombreux produits phytosanitaires (fongicides, herbicides et insecticides) pour le traitement des vignes et fruitiers (arséniates de plomb ou arsénites de sodium). Les pesticides à base d'arsenic sont interdits en France, le dernier, arsénites de sodium, a été interdit en 2001.

Figure 20 : Synthèse cartographique des résultats de l'évaluation de la qualité des cours d'eau du système de Denicé



**- E - Bilan annuel Arrêté du 21
juillet 2015**

E.1 – Préambule

L'arrêté du 21 juillet 2015 prévoit des modifications sur les rendus réglementaires dans le cadre de la transmission annuelle du bilan d'auto-surveillance. Dans l'attente d'un modèle imposé par le ministère, l'ensemble des points non abordés par l'ancien arrêté du 22 juin 2007 et son modèle de bilan annuel seront présentés dans le présent chapitre.

Il s'agit des éléments mentionnés par l'article 20 de l'arrêté, à savoir :

- 11° Une analyse critique du fonctionnement du système d'assainissement ;
- 12° Une autoévaluation des performances du système d'assainissement au regard des exigences du présent arrêté ;
- 13° La liste des travaux envisagés dans le futur, ainsi que leur période de réalisation lorsqu'elle est connue.

E.2– Les éléments du diagnostic permanent du système d'assainissement

Le système d'assainissement de Denicé étant inférieure à 10 000 Equivalents Habitants, le diagnostic permanent n'est pas obligatoire.

E.3– Analyse critique du fonctionnement du système d'assainissement et autoévaluation des performances du système d'assainissement au regard des exigences de l'AM du 21-07-2015

- **Système de collecte :**

Aucun ouvrage n'est assujéti à auto-surveillance réglementaire.

- **Système de Traitement**

Le tableau ci-dessous présente les différents résultats 2019 :

Capacité nominale en EH/kg DBO ₅ /j :	4500 / 270
Débit nominal m ³ /j :	720
Débit de référence – PC95 m ³ /j:	1626
Nombre de déversement A2	70
Nombre de déversement A5	NC
Charge annuelle collectée (kg DBO ₅)	18 206
Volume annuel collecté (m ³)	211 822
Charge annuelle déversée A2 (kg DBO ₅)	887.5
Volume annuel déversé A2 (m ³)	10 326
Nombre de dépassement du débit de référence	10 jours

• **Conclusion/Conformité :**

L'UDEP est conforme ERU et conforme localement.

Conformité locale au regard du DLE

- MES : 1 non-conformité en concentration et en rendement le 12/06/2019 rentrant dans les règles de tolérance ;
 - DBO₅ : 1 non-conformité en concentration et en rendement le 12/06/2019 rentrant dans les règles de tolérance ;
 - DCO : 1 non-conformité en concentration et en rendement le 12/06/2019 rentrant dans les règles de tolérance
 - NGL : aucune non-conformité en concentration et en rendement, ce paramètre est conforme.
 - Pt : aucune non-conformité en concentration et en rendement, ce paramètre est conforme.
- Le système de traitement est conforme localement au regard des prescriptions locales.**

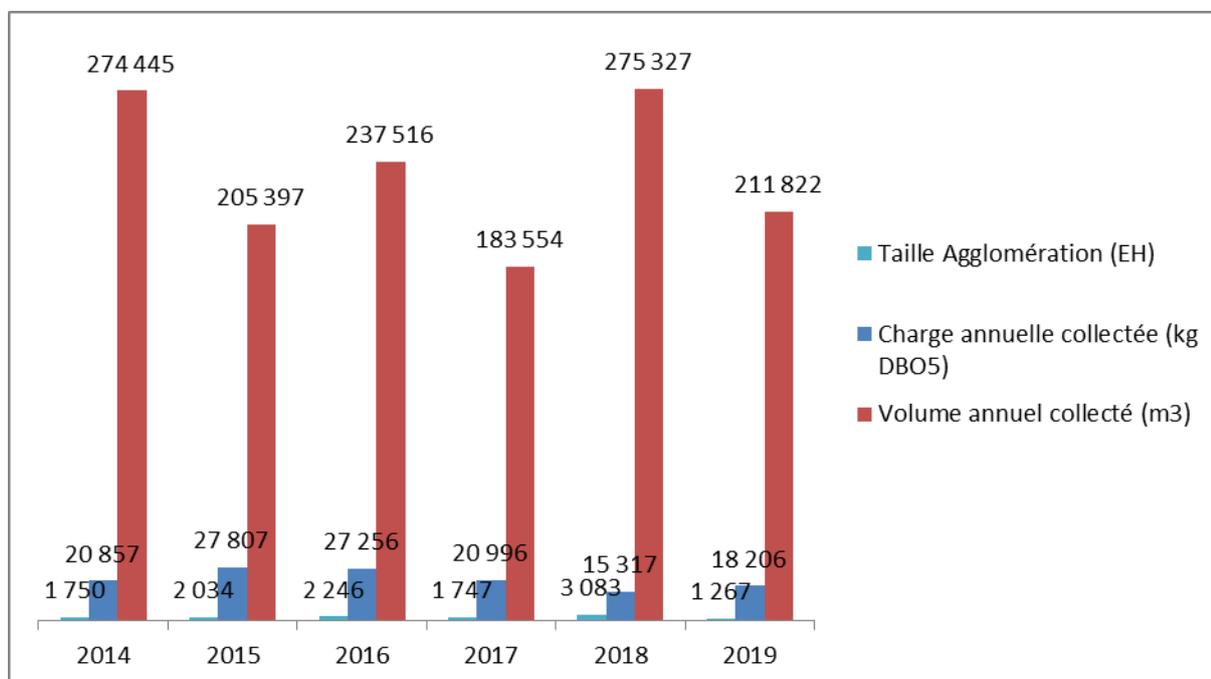
Conformité au regard de l'AM 21-07-2015.

Le système de traitement est conforme au regard des prescriptions de l'AM du 21-07-2015.

• **Système de d'assainissement**

Le tableau ci-dessous présente les résultats du système et son évolution entre 2014 et 2019 :

Capacité en EH : 4500 Qref en m³/j : 1626	2014		2015		2016		2017		2018		2019		Evolution	
	Taille Agglomération (EH/kg DBO5)	1 750,0	105,0	2 034,0	122,9	2 246,0	134,8	1 746,7	104,8	3 083,2	185,0	1 267,1	76,0	→
Nombre de jours de pluie	168		119		172		115		149		151		→	→
Charge annuelle collectée A1-A2-A3 (m³/ kg)	274445	20 857	205397	27 807	237516	27 256	183554	20 996	275 327	15 317	211 822	18 206	→	→
Charge moyenne déversée a chaque pluie EH (A1)	NC		NC		NC		NC		NC		NC		-	-
Charge annuelle déversée kg (A1)	NC		NC		NC		NC		NC		NC		-	-
Charge annuelle déversée m³ (A1)	NC		NC		NC		NC		NC		NC		-	-
jours de déversement A1 temps pluie	NC		NC		NC		NC		NC		NC		-	-
conformité collecte	Non équipé		Non équipé		Non équipé		Non équipé		Non équipé		Non équipé		-	-
conformité traitement ERU/locale	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	OUI	-	-



E.4- Travaux envisagés et leurs périodes de réalisation

Les travaux d'assainissement programmés sont issus du schéma directeur de l'ex-CCBNM ou prévus dans le cadre des aménagements annuels de voirie. L'objectif de ces travaux est la lutte contre les eaux claires parasites.

La projection 2019 est la suivante :

Commune	Rue/Localisation	Description de l'opération	Statut de l'opération
Denicé	RD504	Déconnexion d'un fossé	Non commencé
Lacenas	Rue du lavoir / Avenue de l'Europe	Renouvellement de réseau	Non commencé
	D84 Route château de Bionnay	Renouvellement de réseau	Non commencé
	Chemin des Rousselles	Renouvellement de réseau	Non commencé
Montmelas	RD 44 Centre Bourg	Mise en séparatif	En cours

**- F - Indicateurs sur le prix et la
qualité du service du système de
collecte CAVBS et de son unité
de traitement**

Indicateurs	Commentaires	Saisies		Unités	commentaires 2019 / commentaires 2018
		N-1 (CCBNM/ VAUXONNE)	Saisies N		
D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier 2019		2,68	2,7	€ m3/ 120 m3	
Part communale et intercommunale					
VP.191 - Montant annuel HT de la part fixe revenant à la collectivité sur la facture au 1er janvier 2019		60	60	€HT/an	
Tranche de prix unique		1,126	1,126	€HT/m ³	
Part distributeur (délégataire)					
VP.190 - Montant annuel HT de la part fixe revenant au délégataire sur la facture au 1er janvier 2019		25,09	25,72	€HT/an	
Tranche de prix unique		0,4555	0,4669	€HT/m ³	
Organismes publics					
VP.217 - Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux)		0,15	0,15	€HT/m ³	
VP.218 - Voies Navigables de France (VNF) Rejets		NC	0	€HT/m ³	
VP.213 - Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture		10	10	%	
DC.184 - Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année 2018 (hors travaux)		213 923	1454349	€HT	Données non remis par le délégataire en charge de la facturation sur Denicé et Lacenas, Vauxonne
D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels					
D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels		0	0	Unité	
D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels		0	0	Unité	
D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels		0	0		
D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels		0	0		
P202.2 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées					
		82	112	Unité	
Partie A : plan des réseaux					
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'auto-surveillance du réseau (10 points)	<i>oui : 10 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON	
VP.251 - Existence et mise en oeuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	<i>oui : 5 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON	
Partie B : inventaire des réseaux (Points non pris en compte dans le calcul de l'indice car le seuil de					

15 points en partie A n'est pas atteint)

VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions, voir aide =>)

OUI	OUI	OUI/NON
-----	-----	---------

VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres

0 à 15 points

92	82	%
----	----	---

VP.254 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)

OUI	OUI	OUI/NON
-----	-----	---------

VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose

0 à 15 points

89	92	%
----	----	---

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX

VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie

0 à 15 points

43	53	%
----	----	---

VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)

oui : 10 points

OUI	OUI	OUI/NON
-----	-----	---------

VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)

non : 0 point

OUI	OUI	OUI/NON
-----	-----	---------

VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾

oui : 10 points

NON	NON	OUI/NON
-----	-----	---------

VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau

non : 0 point

OUI	OUI	OUI/NON
-----	-----	---------

VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent

oui : 10 points

NON	OUI	OUI/NON
-----	-----	---------

VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)

non : 0 point

OUI	OUI	OUI/NON
-----	-----	---------

Consolidation

VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)

28,21912	33,07	Km
----------	-------	----

VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)

69,24121	83,97	Km
----------	-------	----

P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau

0	0	Km
---	---	----

VP.046 - Nombre de points noirs

0	0	Unité
---	---	-------

VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)

28,21912	33,07	Km
----------	-------	----

VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	69,24121	83,97	Km	-
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,69	0,61	%	
VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)	28,21912	33,07	Km	
VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte séparatifs (hors branchements)	69,24121	83,97	Km	
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)	3,349	3,57	Km	
DC.195 - Montant financier des travaux engagés	940000	1 220 000,00	€HT	
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100	%	Globale : Confirmation DDT attendue en mai 2020
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100	%	St CYR : Confirmation DDT attendue en mai 2020
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100	%	LACENAS : Confirmation DDT attendue en mai 2020
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100	%	DENICE : Confirmation DDT attendue en mai 2020
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100	%	VAUXONNE : Confirmation DDT attendue en mai 2020
VP.176 - Charge entrante en DBO5	0,024	0,07	Kg de DBO5/j	Système St CYR Flux moyen entrant Auto STEP 2019
VP.176 - Charge entrante en DBO5	8,5775	7,98	Kg de DBO5/j	Système LACENAS Flux moyen entrant Auto STEP 2019
VP.176 - Charge entrante en DBO5	76,61	76,03	Kg de DBO5/j	Système DENICE Flux moyen entrant Auto STEP 2019
VP.176 - Charge entrante en DBO5	231,86	333,3	Kg de DBO5/j	Système VAUXONNE Flux moyen entrant Auto STEP 2019
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	120	120	Unité	
Partie A - Éléments communs à tous les types de réseaux				
VP.158 - Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	<i>oui : 20 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON
VP.159 - Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	<i>oui : 10 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON

VP.160 - Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	<i>oui : 20 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON
VP.161 - Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	<i>oui : 30 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON
VP.162 - Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	<i>oui : 10 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON
VP.163 - Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	<i>oui : 10 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON

Partie B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs

VP.164 - Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	<i>oui : 10 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON
---	--	-----	-----	---------

Partie C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes

VP.165 - Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	<i>oui : 10 points non : 0 point</i>	OUI	OUI	OUI/NON
VP.186 - Pollution collectée estimée en DBO5	348,2115	448,43	Kg de DBO5/j	Total
VP.186 - Pollution collectée estimée en DBO5	0,024	0,07	Kg de DBO5/j	Système St CYR Flux moyen entrant Auto STEP 2019
VP.186 - Pollution collectée estimée en DBO5	8,5775	7,98	Kg de DBO5/j	Système LACENAS Flux moyen entrant Auto STEP 2019
VP.186 - Pollution collectée estimée en DBO5	76,61	76,03	Kg de DBO5/j	Système DENICE Flux moyen entrant Auto STEP 2019
VP.186 - Pollution collectée estimée en DBO5	263	364,35	Kg de DBO5/j	Système VAUXONNE Flux moyen entrant Auto STEP 2019 ((10198+12684+110104)/365))

P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU	100	100		Globale : Confirmation DDT attendue en mai 2020
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU	100	100	%	St CYR : Confirmation DDT attendue en mai 2020
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU	100	100	%	LACENAS : Confirmation DDT attendue en mai 2020
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU	100	100	%	DENICE : Confirmation DDT attendue en mai 2020
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues la directive ERU	100	100	%	VAUXONNE : Confirmation DDT attendue en mai 2020

VP.176 - Charge entrante en DBO5	0,024	0,07	Kg de DBO5/j	Système St CYR Flux moyen entrant Auto STEP 2019
VP.176 - Charge entrante en DBO5	8,5775	7,98	Kg de DBO5/j	Système LACENAS Flux moyen entrant Auto STEP 2019
VP.176 - Charge entrante en DBO5	76,61	76,03	Kg de DBO5/j	Système DENICE Flux moyen entrant Auto STEP 2019
VP.176 - Charge entrante en DBO5	231,86	333,3	Kg de DBO5/j	Système VAUXONNE Flux moyen entrant Auto STEP 2019
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	20	%	Globale: Confirmation DDT attendue en mai 2020
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100	%	St CYR : Confirmation DDT attendue en mai 2020
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100	%	LACENAS : Confirmation DDT attendue en mai 2020
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	100	%	DENICE : Confirmation DDT attendue en mai 2020
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	100	0	%	VAUXONNE : Confirmation DDT attendue en mai 2020
VP.176 - Charge entrante en DBO5	0,024	0,07	Kg de DBO5/j	Système St CYR Flux moyen entrant Auto STEP 2019
VP.176 - Charge entrante en DBO5	8,5775	7,98	Kg de DBO5/j	Système LACENAS Flux moyen entrant Auto STEP 2019
VP.176 - Charge entrante en DBO5	76,61	76,03	Kg de DBO5/j	Système DENICE Flux moyen entrant Auto STEP 2019
VP.176 - Charge entrante en DBO5	231,86	333,3	Kg de DBO5/j	Système VAUXONNE Flux moyen entrant Auto STEP 2019
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	69,6	67,8	%	Globale : Confirmation DDT attendue en mai 2020
VP.210 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	1	1	Unité	St CYR
VP.210 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	0	0	Unité	LACENAS
VP.210 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	12	11	Unité	DENICE
VP.210 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	31	32	Unité	VAUXONNE
VP.211 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	1	1	Unité	St CYR

VP.211 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	2	2	Unité	LACENAS
VP.211 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	12	12	Unité	DENICE
VP.211 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	52	47	Unité	VAUXONNE
-				
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	107,6501	54.2	tMS	
VP.208 - Quantité totale de boues évacuées	0	0,056	tMS	St CYR
VP.208 - Quantité totale de boues évacuées	0,0001	3	tMS	LACENAS
VP.208 - Quantité totale de boues évacuées	48	0	tMS	DENICE
VP.208 - Quantité totale de boues évacuées	59,41	51	tMS	VAUXONNE
-				
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	%	
VP.208 - Quantité totale de boues évacuées	0	0,056	tMS	St CYR
VP.208 - Quantité totale de boues évacuées	48	3	tMS	LACENAS
VP.208 - Quantité totale de boues évacuées	48	0	tMS	DENICE
VP.208 - Quantité totale de boues évacuées	59,41	51	tMS	VAUXONNE
VP.209 - Quantité de boues admises par une filière conforme	0	0,056	tMS	St CYR
VP.209 - Quantité de boues admises par une filière conforme	0,0001	3	tMS	LACENAS
VP.209 - Quantité de boues admises par une filière conforme	48	0	tMS	DENICE
VP.209 - Quantité de boues admises par une filière conforme	59,41	51	tMS	VAUXONNE
-				
D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	10636	11522	hab	
VP.056 - Nombre d'abonnés	3749	4192	ab	
-				
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	96,87	100	%	
VP.056 - Nombre d'abonnés	3749	4192	ab	
VP.124 - Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	3870	4192	ab	
-				
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0	0	%	
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	1	0	Unité	
VP.056 - Nombre d'abonnés	3749	4192	ab	
-				
P258.1 - Taux de réclamations	0	0,0001	%	
VP.003 - Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	1	0	Unité	
VP.056 - Nombre d'abonnés	3749	4192	ab	

P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0,0005	0	€/m ³	Données non remis par le délégataire en charge de la facturation sur les systèmes de Denicé et Lacenas
VP.068 - Volume facturé	282 228	208 711	m ³	Données non remis par le délégataire en charge de la facturation sur les systèmes de Denicé et Lacenas
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	145,67	0	€HTVA	Données non remis par le délégataire en charge de la facturation sur les systèmes de Denicé et Lacenas
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,6	2	an	Sur la base des budgets assainissement régie et DSP tout systèmes confondus
VP.182 - Encours total de la dette	5 026 810	4 519 330,37	€	
VP.183 - Epargne brute annuelle	1 965 970	2 276 112,76	€	
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,75	2.59	%	Données non remis par le délégataire en charge de la facturation sur les systèmes de Denicé et Lacenas
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/2019 sur les factures émises au titre de l'année 2018	6995	12861,15	€TTC	
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année 2018, au 31/12/2019	399238	474 244,00	€TTC	

	2015		2016		2017		2018		2019	
	Régie	DSP	Régie	DSP	Régie	DSP	Régie	DSP	Régie	DSP
dépenses réelles (hors produits des cessions)	672 982	1 814 617	691 446	2 007 433	1 015 200	1 911 731	1 235 433	1 888 687	1184559,27	1721858,8
recettes	1 781 825	4 213 320	2 181 876	3 777 512	2 281 941	3 328 950	2 107 798	2 982 293	2126344,47	3 056 186.36
épargne Brute annuelle	1 108 843	2 398 703	1 490 430	1 770 080	1 266 741	1 417 219	872 364	1 093 606	941 785.2	1 334 327.56
encours de la dette au 31.12.20NN	358 239	6 496 375	275 691	5 775 440	222 226	5 314 784	178 397	4 848 413	143 152.62	4 376 177.75
capacité de désendettement	0.32	2.71	0.18	3.26	0.18	3.75	0.20	4.43	0.15	3.28

ANNEXE I - Liste des usagers non domestiques

La liste ci-après concerne les établissements non-domestiques recensés sur le système de collecte.

Système de collecte CAVBS									
(Les établissements en bleu correspondent à la progression annuelle)									
Nom de l'établissement	Commune	Activités	Régime ICPE ⁵	Modalité de raccordement (1)	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Autosurveillance des rejets	Date de signature ⁶	Date de fin de validité
AUBAREAU	MONTMELAS	Viticulteur	-	-	-	-	-	-	-
DUVERNAY	LACENAS	Viticulteur	-	-	-	-	-	-	-
TRAUB	MONTMELAS	Viticulteur	-	-	-	-	-	-	-
EARL Domaine des barrières	DENICE	Viticulteur	-	-	-	-	-	-	-
Domaine de Thoiry	LACENAS	Viticulteur	-	En cours d'autorisation	En cours	En cours	En cours	En cours	En cours

- (1) « néant » : Aucune autorisation n'a été accordée.
 « auto. » : Autorisation de rejet accordée par le maître d'ouvrage.
 « conv » : Convention de déversement signée.

- (2) « micropolluant » : substance active minérale ou organique présente dans le milieu à des concentrations faibles (de l'ordre du µg/l) et susceptible d'être toxique, persistante et bioaccumulable.
 « macropolluant » : DBO₅, DCO, MES, NGL, NTK, N-NH₄, N-NO₂, N-NO₃, P_T

⁵ Régime supérieur des installations classées ou AS : Autorisation seuil Seveso, A : Autorisation, E : Enregistrement, DC : Déclaration Contrôlée, D : Déclaration et NC : Non Concerné.

⁶ La durée des autorisations spéciales de déversement au titre des articles L1331-10 et suivants du code de la santé publique est standard, fixée à 5 années.

ANNEXE II - Bilan annuel des charges sur l'unité de traitement

Bilan sur les volumes

1 – Volume entrant dans le système de traitement

La station est équipée de mesure de débit à poste fixe.

Les volumes déversés en tête de station (A2) sont mesurés.

Il n'y a pas de by-pass A5.

La pluviométrie indiquée est celle mesurée par le pluviomètre de la STEP de Denicé les Bruyères.

Le tableau ci-dessous présente les volumes 2019 entrant (A2-A3) sur le système de traitement :

Année :

2019

Pluviométrie annuelle (mm) : 774,4

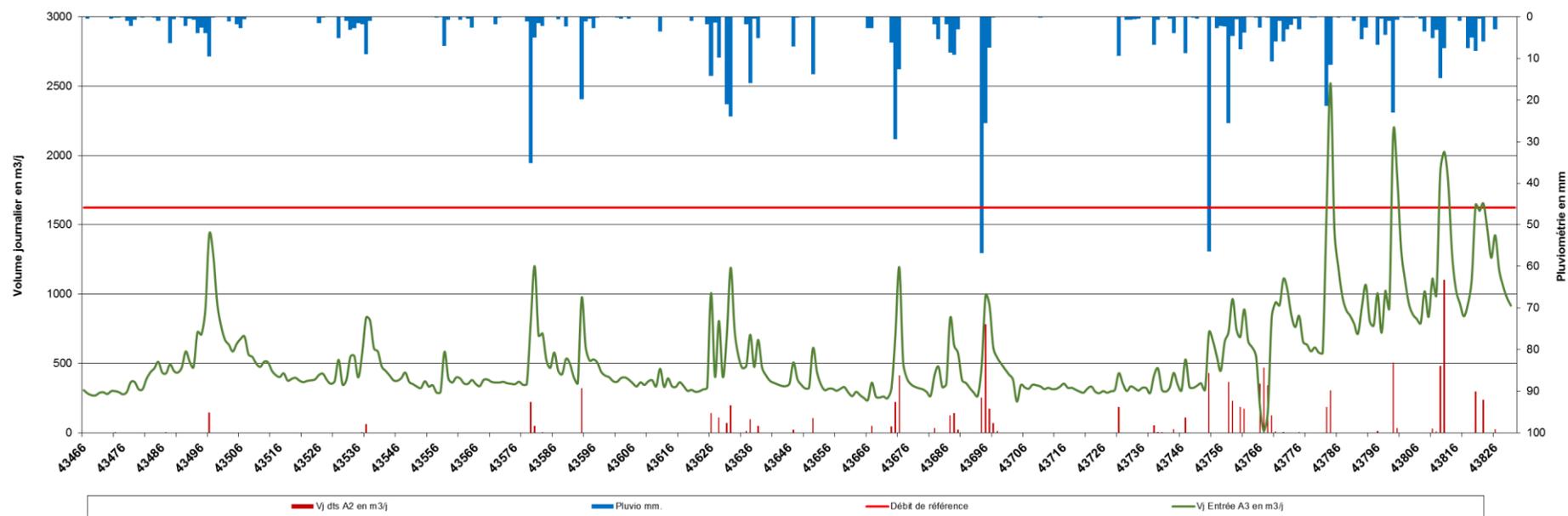
Débit annuel (m³) :

Entrée A3
201 496

DTS A2
10 281

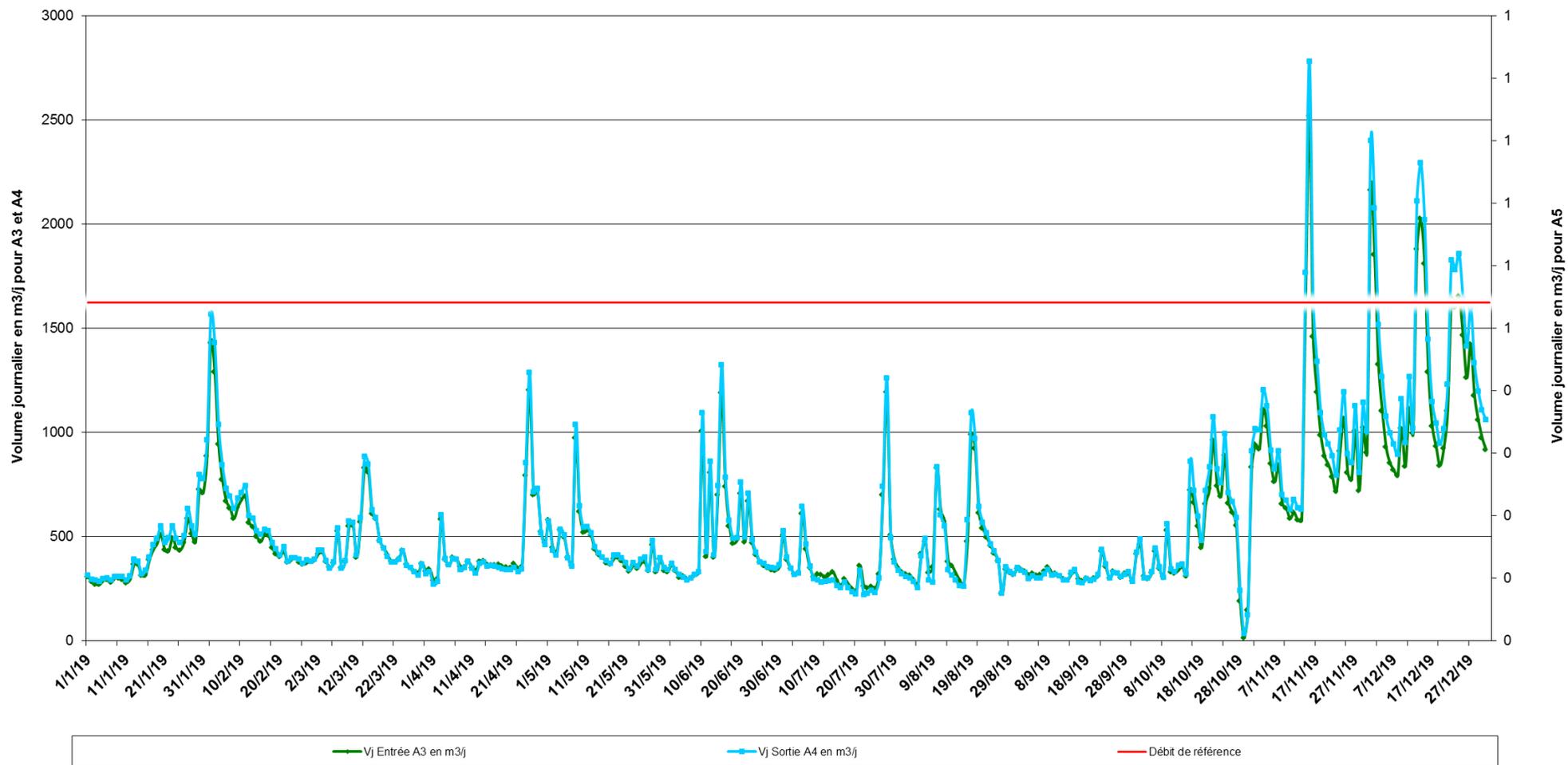
Date	janvier			février			mars			avril			mai			juin			juillet			août			septembre			octobre			novembre			décembre		
	Pluvio. mm	Vj A3 m³	Vj A2 m³	Pluvio. mm	Vj A3 m³	Vj A2 m³	Pluvio. mm	Vj A3 m³	Vj A2 m³	Pluvio. mm	Vj A3 m³	Vj A2 m³	Pluvio. mm	Vj A3 m³	Vj A2 m³	Pluvio. mm	Vj A3 m³	Vj A2 m³	Pluvio. mm	Vj A3 m³	Vj A2 m³	Pluvio. mm	Vj A3 m³	Vj A2 m³	Pluvio. mm	Vj A3 m³	Vj A2 m³	Pluvio. mm	Vj A3 m³	Vj A2 m³	Pluvio. mm	Vj A3 m³	Vj A2 m³			
1	0,0	308	0	4,0	887	0	0,0	386	0	0,2	290	0	0,0	579	0	0,0	332	0	7,2	508	21	0,0	332	0	0,0	343	0	6,8	416	54	6,0	942	8	23,0	2 163	506
2	0,4	284	0	9,6	1 431	145	1,6	418	0	0,0	296	0	0,6	448	0	0,0	365	0	0,2	389	0	0,0	322	0	0,2	335	0	0,8	464	3	1,0	921	0	0,8	1 852	32
3	0,0	271	0	0,2	1 290	0	0,2	426	0	7,0	585	0	0,0	423	0	0,0	337	0	0,0	347	0	0,0	314	0	0,0	316	0	0,0	310	1	6,0	1 111	4	0,0	1 327	0
4	0,0	270	0	0,0	942	0	0,0	381	0	0,8	391	0	2,4	534	0	0,0	303	0	0,0	321	0	0,0	295	0	0,0	325	0	0,0	298	0	3,0	1 030	0	0,2	1 102	0
5	0,0	289	0	0,0	774	0	0,0	354	0	0,0	363	0	0,0	498	0	1,0	310	0	0,0	327	0	0,0	267	0	0,0	315	0	0,4	327	0	2,0	850	0	0,2	929	0
6	0,0	293	0	0,0	672	0	0,0	373	0	0,0	400	0	0,0	400	0	0,0	296	0	13,8	612	108	1,8	416	35	0,0	317	0	4,0	432	24	0,4	763	0	0,2	854	0
7	0,0	280	0	1,2	636	0	5,2	527	0	0,8	392	0	0,0	360	0	0,0	300	0	0,0	440	0	5,4	477	0	0,0	333	0	0,0	348	0	3,0	843	2	0,0	821	0
8	0,4	301	0	0,0	587	0	0,0	349	0	0,0	356	0	19,8	975	323	0,0	314	0	0,0	350	0	0,0	329	0	0,0	355	0	0,0	308	0	0,0	657	0	0,4	792	0
9	0,2	301	6	1,8	642	0	1,0	383	0	0,4	354	0	1,2	620	0	1,8	328	0	0,0	308	0	1,8	354	0	0,0	325	0	8,8	530	112	0,0	636	0	3,6	1 021	0
10	0,2	293	0	2,8	678	0	3,2	549	0	2,6	381	0	0,4	522	0	14,2	1 008	142	0,0	319	0	8,6	830	126	0,0	325	0	0,0	332	0	0,2	588	0	0,0	836	0
11	0,0	278	0	0,6	695	0	2,8	554	0	0,0	352	0	2,8	530	0	1,4	404	0	0,0	318	0	9,2	631	141	0,0	311	0	0,2	325	0	0,2	616	0	5,2	1 113	30
12	1,0	296	0	0,0	567	0	1,6	400	0	0,0	337	0	0,2	506	0	9,8	807	109	0,0	304	0	3,0	574	22	0,0	298	0	0,4	341	0	0,0	579	0	3,2	996	8
13	2,2	366	0	0,0	548	0	1,8	571	1	0,0	382	0	0,0	439	0	0,0	402	0	0,0	318	0	0,0	382	0	0,0	290	0	0,0	357	0	0,0	577	0	14,8	1 880	484
14	0,8	366	0	0,0	499	0	9,0	830	63	0,0	384	0	0,0	413	0	21,0	701	68	0,0	330	0	0,0	360	0	0,0	319	0	21,4	1 610	188	7,6	2 028	1 104			
15	0,0	314	0	0,0	476	0	1,0	611	0	0,0	368	0	0,0	401	0	24,0	1 191	199	0,0	291	0	0,0	323	0	0,0	334	0	56,4	725	430	11,6	2 520	306	0,0	1 811	0
16	0,2	315	0	0,0	513	0	0,0	610	0	1,8	363	0	0,0	373	0	0,0	741	0	0,0	265	0	0,0	290	0	0,0	297	0	0,0	663	0	0,0	1 459	0	0,0	1 290	0
17	0,0	389	0	0,0	508	0	0,0	588	0	0,2	363	0	0,2	368	0	0,0	552	0	0,0	296	0	0,0	266	0	0,0	286	0	2,8	550	0	0,2	1 192	0	0,0	1 031	0
18	0,0	437	0	0,0	447	0	0,0	479	0	0,0	368	0	0,4	395	0	0,0	467	0	0,0	272	0	56,8	477	253	0,0	301	0	2,2	448	0	0,0	986	0	1,0	933	0
19	0,2	466	0	0,0	416	0	0,0	447	0	0,0	358	0	0,0	400	0	1,8	485	15	0,0	251	0	25,6	990	781	0,0	290	0	2,4	656	0	0,0	886	0	0,0	841	0
20	1,0	512	0	0,0	403	0	0,0	414	0	0,0	354	0	0,4	384	0	16,0	708	99	2,8	237	0	7,4	922	173	0,0	300	0	25,6	730	367	0,0	845	0	7,6	924	0
21	0,0	436	0	0,0	429	0	0,0	379	0	0,0	351	0	0,0	358	0	0,4	475	0	2,8	362	51	0,2	613	71	0,0	311	0	4,6	965	229	1,0	788	0	5,0	1 102	0
22	0,0	430	0	0,0	377	0	0,0	376	0	0,0	369	0	0,0	335	0	5,2	671	51	0,0	263	0	0,0	542	15	9,4	430	185	0,6	745	0	0,0	716	0	8,2	1 643	298
23	6,4	494	0	0,0	389	0	0,0	395	0	0,0	347	0	0,0	364	0	0,0	472	0	0,0	255	0	0,0	498	0	0,0	357	0	7,8	693	185	5,4	909	0	0,4	1 601	0
24	0,8	446	0	0,0	397	0	0,0	435	0	1,2	354	0	0,0	346	0	0,0	415	0	0,0	262	0	0,0	458	0	0,8	302	0	3,8	891	175	2,6	1 067	0	6,0	1 652	237
25	0,0	435	0	0,0	377	0	0,0	368	0	35,2	795	223	0,0	372	0	0,0	376	0	0,0	250	0	0,0	420	0	0,8	335	0	0,0	662	0	0,0	806	0	0,0	1 467	0
26	0,2	472	0	0,0	366	0	0,0	351	0	5,0	1 202	50	0,0	379	0	0,0	361	0	6,2	319	44	0,0	384	0	0,6	323	0	0,0	617	0	0,0	774	0	0,0	1 262	0
27	2,2	587	0	0,0	375	0	0,0	333	0	1,6	702	0	0,0	336	0	0,0	349	0	29,4	701	224	0,0	226	0	0,4	305	0	6,8	1 007	14	3,0	1 425	25			
28	0,4	514	0	0,0	379	0	0,0	324	0	2,2	718	1	3,6	462	0	0,0	339	0	12,6	1 194	414	0,0	344	0	0,0	325	0	2,6	189	354	0,4	722	0	0,0	1 178	0
29	0,8	475	0				0,0	372	0	0,0	523	0	0,0	332	0	0,0	337	0	0,0	507	0	0,0	328	0	0,0	323	0	0,0	14	470	4,4	1 025	0	0,0	1 060	0
30	4,0	726	0				0,0	334	0	0,0	469	0	0,0	393	0	0,0	355	0	0,0	390	0	0,0	318	0	0,0	288	0	0,2	148	344	1,0	902	0	0,0	974	0
31	2,8	709	0				0,0	343	0			0	0,0	337	0			0	0,0	350	0	0,0	347	0			10,8	834	128			0	0,0	918	0	
TOTAL	23,8	12 352	6	20,2	16 700	145	27,4	13 880	64	59,0	13 267	274	32,0	13 582	323	96,6	14 501	683	75,0	11 656	882	119,8	13 629	1 617	12,2	9 614	185	141,4	15 183	2 876	76,6	28 327	522	90,4	38 824	2 724
MOYENNE	0,8	398	0	0,7	596	5	0,9	447	2	2,0	442	9	1,0	438	10	3,2	483	23	2,4	376	28	3,9	440	52	0,4	320	6	4,6	490	93	2,6	944	17	2,9	1 252	88
MAXIMUM	6,4	726	6	9,6	1 431	145	9,0	830	63	35,2	1 202	223	19,8	975	323	24,0	1 191	199	29,4	1 194	414	56,8	990	781	9,4	430	185	56,4	965	470	21,4	2 520	306	23,0	2 163	1 104
MINIMUM	0,0	270	0	0,0	366	0	0,0	324	0	0,0	290	0	0,0	332	0	0,0	296	0	0,0	237	0	0,0	226	0	0,0	286	0	0,0	14	0	0,0	577	0	0,0	792	0

Le graphique ci-dessous présente les volumes entrants (A2-A3) en 2019 sur le système de traitement.



2 – Volumes entrants et sortants de la station de traitement des eaux usées

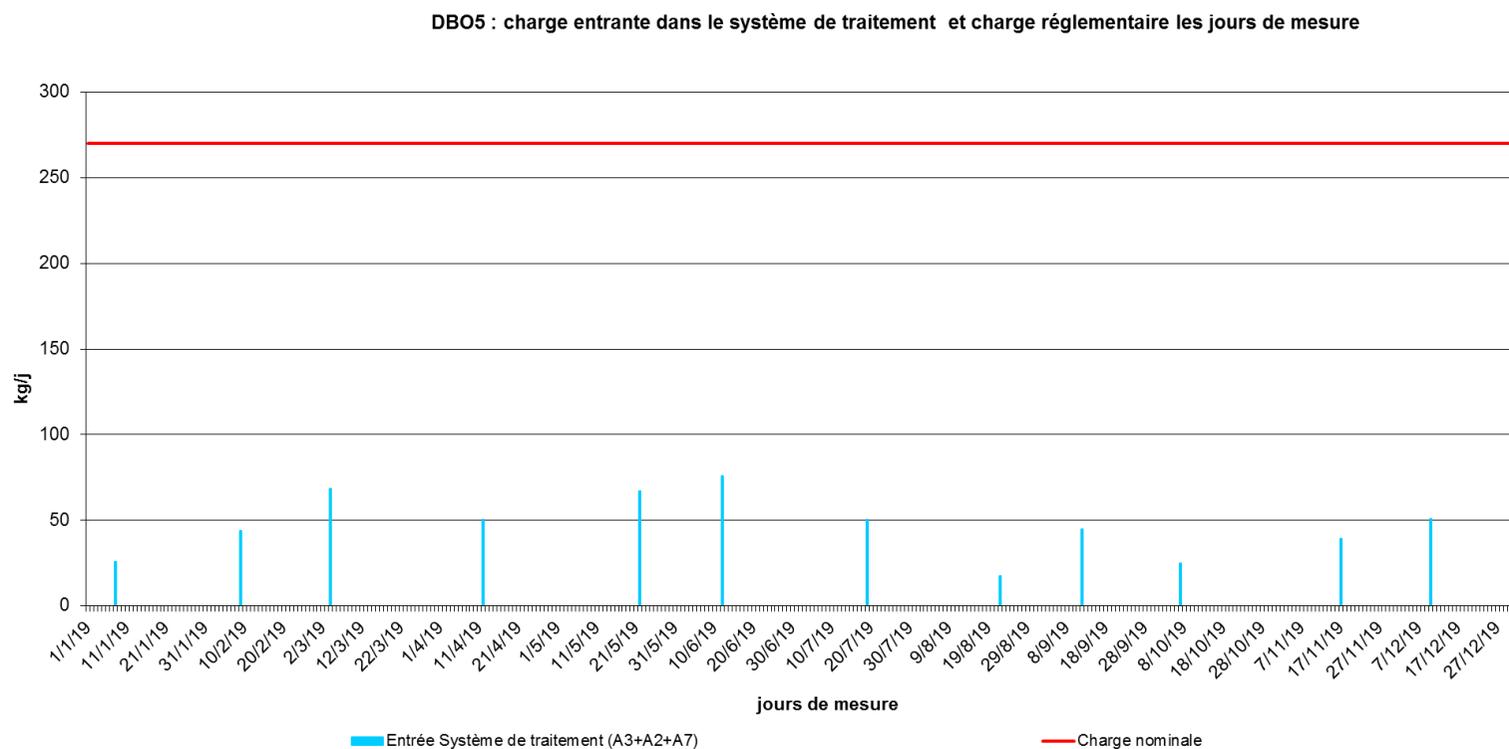
Le graphique ci-dessous présente les volumes entrant et sortant du système de traitement hors A2. Il n'y a pas de bypass intermédiaire A5.



Bilan sur les charges

1- La pollution entrant dans le système de traitement :

Le graphique ci-dessous présente la charge totale entrante dans le système de traitement (points A2 + A3) les jours de mesures (en kg/j). Il s'agit de valeurs mesurées pour le point A3, et estimées pour le point A2.

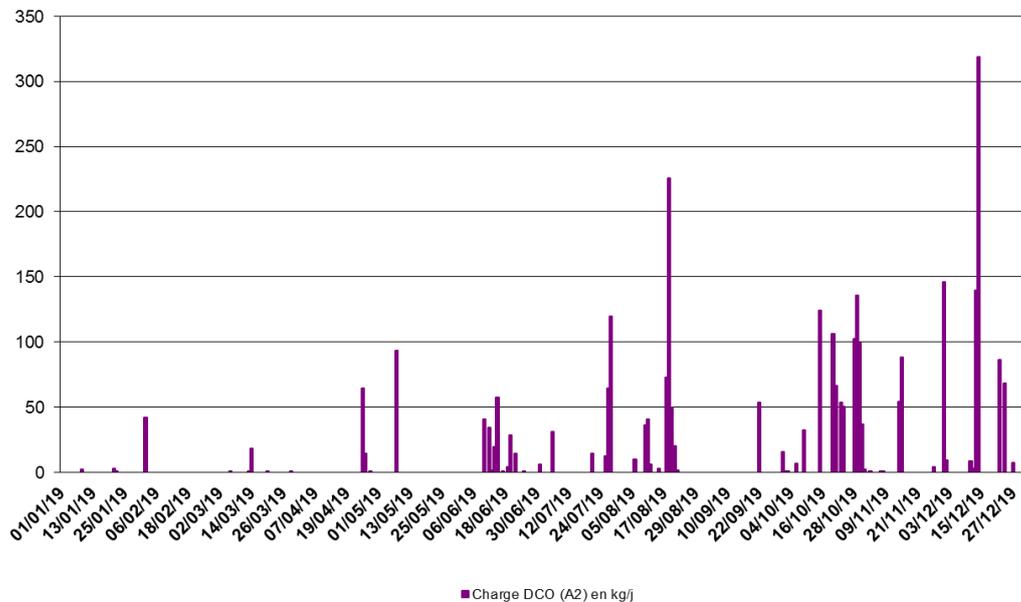


On ne notera aucun dépassement de la charge nominale sur le paramètre DBO₅.

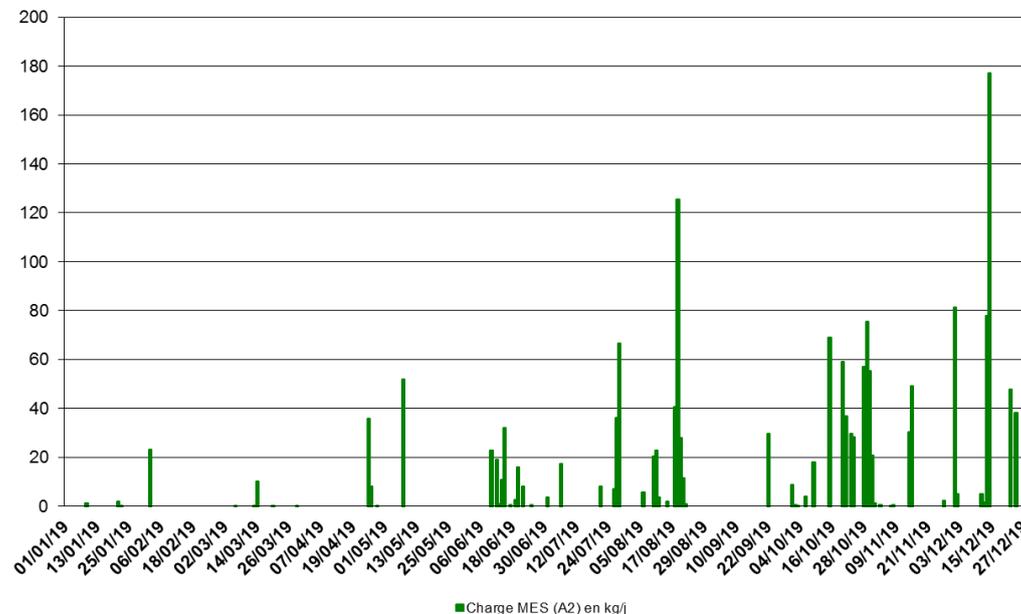
2 – La pollution déversée en tête de station :

Le graphique ci-dessous présente la charge déversée (point A2) évaluée à partir des volumes réels mesurés au droit du déversoir entrée station et des concentrations moyennes annuelles en entrée de traitement.

Charge DCO déversée (A2) en kg/j

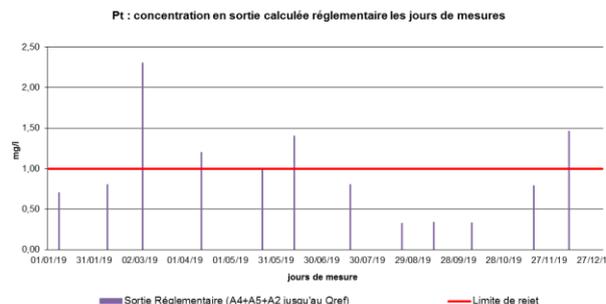
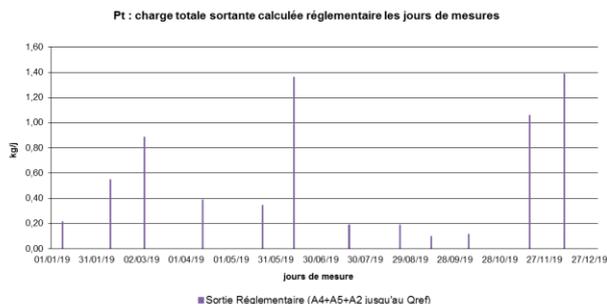
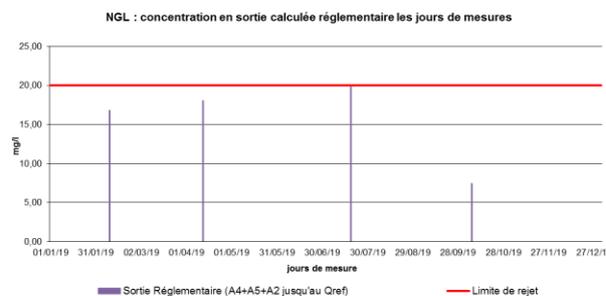
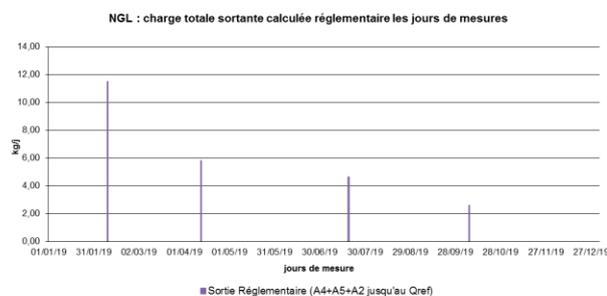
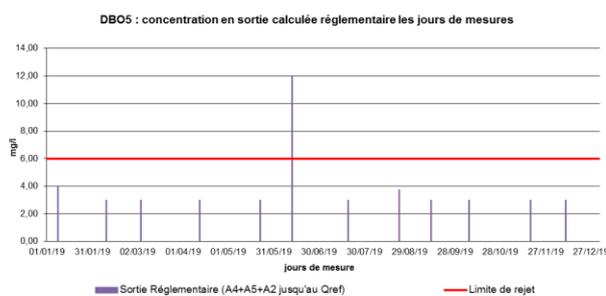
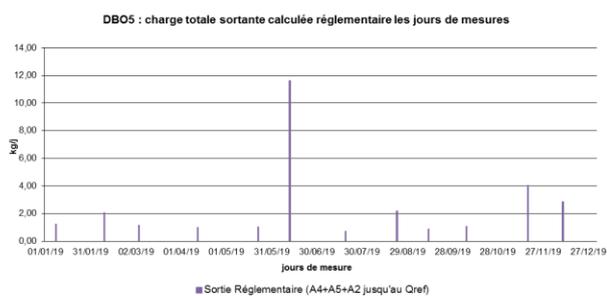
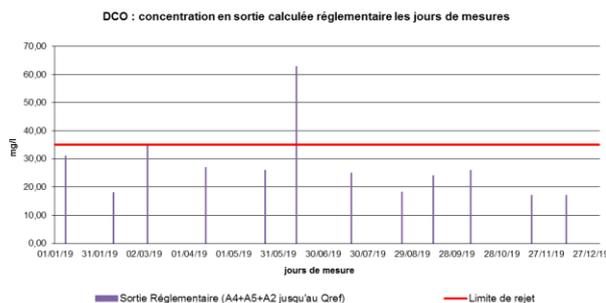
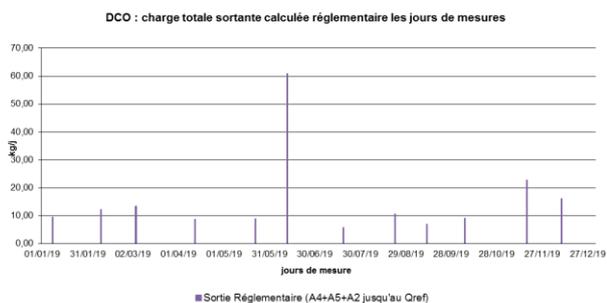
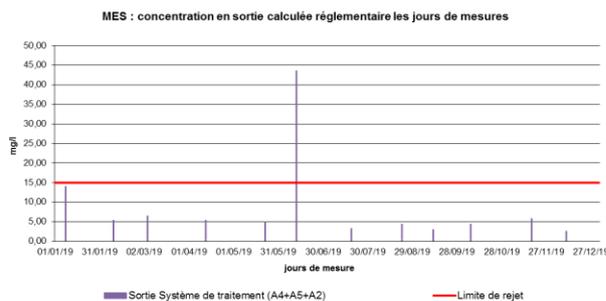
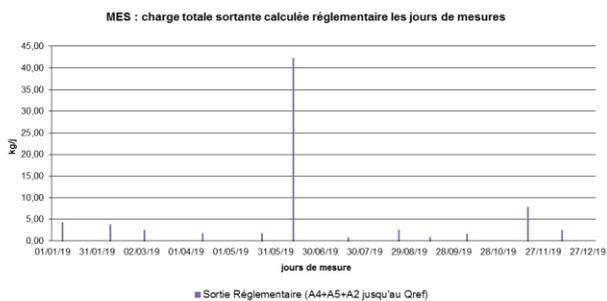


Charge MES déversée (A2) en kg/j



3 – La pollution sortant du système de traitement :

Les graphiques ci-dessous présentent les charges totales sortant du système de traitement (points A2 + A4) les jours de mesure (en kg/j). Il s'agit de valeurs mesurées.



L'ensemble des bilans ont été réalisés dans les conditions normales de fonctionnement.

Le 12 juin les seuils de sortie sont dépassés sur les paramètres MES, DCO et DBO5. Cette journée est caractérisée par un déversement de tête de station de 109 m³ lié à la pluviométrie du jour (9,8 mm).

4 – Le calcul des rendements :

Les graphiques ci-dessous présentent les rendements sur le système de traitement (entrée : A2 + A3 et sortie : A2 + A4) les jours de mesures.



Le rendement n'est pas respecté à 4 reprises pour les MES, la DCO et la DBO5

Les calculs des rendements en moyenne annuelle pour l'azote global et le phosphore présentent des valeurs conformes.

Bilan sur les boues, les autres sous-produits et les apports extérieurs

1 – Les boues :

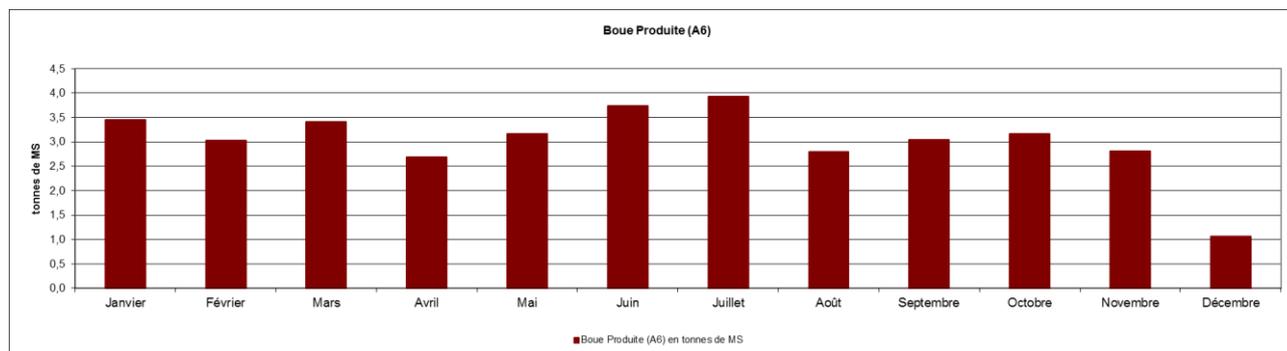
Quantités annuelles de boues produites, apportées et évacuées au cours de l'année :

Boues			Quantité annuelle brute (Tonnes ou m3)	Quantité annuelle de matière sèche (tonne de MS)
Boue produite (point A6)				36.3
Boues apportées (point S5)	Origine	Sandre		
	Station de Thoiry (Lacenas)	0609607004	97	0.9
Boues évacuées (points S6 et S17)			0	0

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6) :

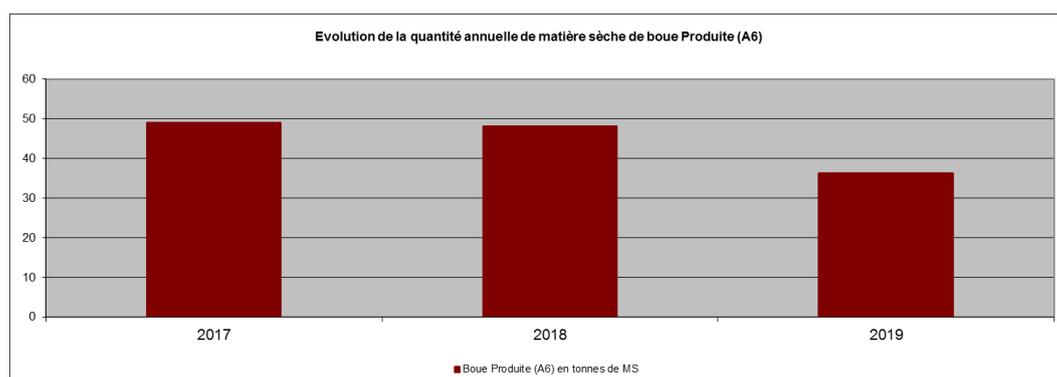
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Boue Produite (A6) en tonnes de MS	3,5	3,0	3,4	2,7	3,2	3,7	3,9	2,8	3,0	3,2	2,8	1,1

Figure présentant les valeurs de quantité annuelle de matière sèche de boue produite (A6) mois par mois :



- Figure présentant les valeurs et l'évolution de la quantité annuelle de matière sèche de boue produite (A6) sur 4 années.

	2017	2018	2019
Boue Produite (A6) en tonnes de MS	49.1	48.1	36.3



La baisse de quantité de boue produite en 2019 par rapport aux années précédentes s'explique par l'arrêt de l'apport des boues du système de Lacenas à partir du mois de février.

- Destinations des boues évacuées au cours de l'année, en tonnes de matière sèche :

Les boues liquides sont traitées sur site dans 6 filtres plantés de roseaux.
Il n'y a pas eu de curage de lit en 2019.

2 – Les autres sous-produits :

- Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute	Destinations
Refus de dégrillage (S11) en tonnes	0	STEP de Pierre Bénite
Sables (S10) en tonnes	5.0	STEP de Pierre Bénite
Huiles / Graisses (S9) en m3	24.9	STEP de Pierre Bénite

3 – Les apports extérieurs sur la (ou les) file(s) EAU :

Aucune admission extérieure sur la file eau.

Bilan de la consommation d'énergie et de réactifs

1 – Quantité d'énergie consommée au cours de l'année :

Energie	Consommation en kWh
Electricité	194 589

2 – Quantités de réactifs consommés au cours de l'année :

Réactifs utilisés (en kg de matière commerciale)	File(s) eau (point S14)	File(s) boue (point S15)	File(s) désodorisation
Sels de fer (FeCl ₃)	6 814		

3 – Eau potable consommée au cours de l'année :

Eau potable consommée (en m ³)	-
Eau de forage (en m ³)	NC

Les faits marquants sur le système de traitement, y compris les faits relatifs à l'autosurveillance

1 – Liste des faits marquants sur le système de traitement :

N°	Date de début	Date de fin	Durée (jours)	Situation inhabituelle (oui/non)	Type et description de l'évènement		Impact sur le milieu et actions entreprises pour en limiter l'importance	S'il s'agit d'un incident, actions entreprises pour éviter de nouveaux incidents
					(arrêt programmé, opération de maintenance, incident ...)			
NC 2019-06-12 ST	10/06/2019	25/07/2019	46	non	Non-conformité en performance	NC en rendement et concentration sur les paramètres MES, DCO et DBO5	Déclassement des paramètres DBO et Ptot	Aucune, non-conformité découverte à postériori
NC 2019-08-15 ST	15/08/2019	15/08/2019	1	oui	Panne	Déversement de temps sec suite à un dysfonctionnement du poste de relevage entrée station.	Impact sur le milieu significatif avec déclassement des paramètres DBO5, NH4 et Pt.	-
NC 2019-10-28 ST	28/10/2019	30/10/2019	3	oui	Panne	Déversement d'eaux brutes en tête de station en raison d'un dysfonctionnement du poste de relevage en entrée de station.	Impact sur le milieu significatif avec déclassement des paramètres DCO, DBO5, NH4 et Pt	Une nouvelle alarme de déversement a été créée à partir de la mesure de débit du déversoir en tête de station. Cette alarme supplémentaire vient en plus de la poire de niveau très haut existante. Elle est relayée à l'astreinte via le système de télésurveillance du site.

Parmi les faits marquants on peut noter le dépassement du débit de référence aux dates suivantes :

Date	Pluvio. en mm	Volume en m3/j					
		Entrée A3	Sortie A4	Entrée Système	Sortie Système	By- Pass	Déversoir en tête de Station
19/08/2019	26	990	1095	1771	1876	0	781
14/11/2019	21	1610	1765	1798	1953	0	188
15/11/2019	12	2520	2781	2826	3087	0	306
01/12/2019	23	2163	2401	2669	2907	0	506
02/12/2019	1	1852	2077	1884	2109	0	32
13/12/2019	15	1880	2109	2364	2593	0	484
14/12/2019	8	2026	2293	3130	3397	0	1104
15/12/2019	0	1811	2021	1811	2021	0	0
22/12/2019	8	1643	1825	1941	2123	0	298
24/12/2019	6	1652	1857	1889	2094	0	237

Le débit de référence 2019 correspond au percentile 95 calculé sur les 5 dernières années. Il est égal à 1626 m3/j

On note sur 2019 :

- 10 jours où le débit de référence de l'installation a été dépassé.

2 – Déversements dans le milieu consécutifs aux faits marquants sur le système de traitement :

Référence	Date de début	Date de fin	Nombre de jour	Volume	MES (kg)	DCO (kg)	DBO5 (kg)	NH4 (kg)	PT (kg)
NC 2019-08-15 ST	15/08/2019	15/08/2019	1	11	Non évalué	Non évalué	2	0.6	0.1
NC 2019-10-28 ST	28/10/2019	30/10/2019	3	1168	168	498	84	73	7

On note 9 jours de déversement consécutifs au dépassement du débit de référence.

Synthèse du suivi métrologique du dispositif d'autosurveillance

Récapitulatif des opérations de maintenance et de vérification réalisées sur le dispositif d'autosurveillance :



Suivi métrologique UDEP de Denicé les Bruyères



Objet du contrôle	Organisme / personne effectuant les opérations	Fréquence du contrôle	Description des opérations de suivi métrologique	EMT	Modalité de calcul des écarts	Modalité de suivi de contrôle
Débitmètres mesure en canal ouvert (sondes US) Déversoir en tête Q3 Sortie station Q2	Agent d'exploitation	hebdomadaire	Nettoyage sondes Vérification hauteur mesurée Vérification zéro Vérification débit par rapport à l'abaque	± 5% du débit		Enregistrement informatique des résultats de contrôle
	Agent qualifié en métrologie	mensuelle	Cohérence des volumes mensuels entrée/sortie (Q5)	± 10% du volume	(Va-Vm)/Vm	Enregistrement informatique des résultats de contrôle
		semestrielle	Simulation de la hauteur d'eau (10 hauteurs simulées)	± 5mm		Enregistrement informatique des résultats de contrôle
Débitmètres électromagnétiques Entrée traitement Q1 Boues produites Q4	Agent qualifié en métrologie	mensuelle	Cohérence des volumes mensuels entrée/sortie (Q2-Q3-Q4)	± 10% du volume	(Va-Vm)/Vm	Enregistrement informatique des résultats de contrôle
		annuelle	Contrôle débit par empotage (Q6)	± 10% du volume		Enregistrement informatique des résultats de contrôle
	Intervenant externe	annuelle	Contrôle avec débitmètre portatif	± 10% du volume		Enregistrement informatique des résultats de contrôle
	Intervenant externe	Tous les 7 ans	Contrôle électronique			Enregistrement informatique et rapport de contrôle
Préleveurs Entrée traitement P1 Sortie traitement P2	Agent d'exploitation	A chaque bilan	Température enceinte préleveur Comparaison volume 24h prélevé (Vp) par rapport au volume théorique (Vt)	5°C ± 3 ≤ 10%	(Vp-Vt)/Vt	Enregistrement informatique des résultats de contrôle
	Agent qualifié en métrologie	trimestrielle	Volume unitaire Répétabilité des prélèvements Vitesse ascensionnelle	V > 50 mL EType ≤ 5% v > 0,5 m/s		Enregistrement informatique des résultats de contrôle

Opérations de renouvellement

Préleveurs fixes réfrigérés entrée et sortie station

ANNEXE III - Indicateurs RPQS

Facture d'assainissement type 2019 (Indicateur D204.0)

Facture type	Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	60,00	60,00	0%
Part proportionnelle	135,12	135,12	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	195,12	195,12	0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	25,09	25,72	2,5%
Part proportionnelle	54,66	56,03	2,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	79,75	81,75	2,5%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0%
VNF Rejet :	—	0,00	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	29,29	29,49	0,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	47,29	47,49	0,4%
Total	322,16	324,36	0,7%
Prix TTC au m³	2,68	2,70	0,8%



DIRECTION INGÉNIERIE TECHNIQUES ET URBAINES

Agglo Villefranche Beaujolais Saône

115 rue Paul Bert - CS 70 290 69400 Villefranche-sur-Saône

tél. 04 74 68 23 05 - Fax : 04 74 68 45 61

services.techniques@agglo-villefranche.fr

Arnas, Blacé, Cogny, Denicé, Gleizé, Jarnioux, Jassans-Riottier, Lacenas, Le Perréon, Limas, Montmelas-Saint-Sorlin, Rivolet, Saint-Cyr-le-Châtoux, Saint-Etienne-des-Ouillères, Saint-Julien-sous-Montmelas, Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais, Vaux-en-Beaujolais, Villefranche-sur-Saône, Ville-sur-Jarnioux

VILLEFRANCHE
BEAUJOLAIS
agglo